

301

DT13

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 28 septembre 2013 – 9 h 30
Musée Shaputuan
290, boulevard Montagnais
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 28 SEPTEMBRE 2013	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
INNUS UASHAT MAK MANI-UTENAM ET INNUS MATIMEKUSH – LAC JOHN	
M. Mike McKenzie, conseiller, Nation Uashat-Maliothenam	
Jean-Claude Binette, directeur	
Bureau de la protection des droits et du territoire d'ITUM	
André Michel, conseiller en environnement,	
Bureau de la protection des droits et du territoire d'ITUM	
Morgan Kendall, avocat, O'Reilly et Associés	2
ROLLAND THIMISH ET GLORIA BLANCIA THIMISH	19
M. CLAUDE-FRANÇOIS HUGUET	29
Mme DENISE JOURDAIN	36
M. BERNARD ST-ONGE.....	41

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

5
10
Alors, Mesdames, Messieurs bonjour, bienvenue à cette septième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique et je suis secondé par les commissaires Nathalie Drapeau et Michèle Goyer.

15
Je vous signale que toutes nos séances sont diffusées en mode audio et vidéo en direct sur internet via le site Web du BAPE.

20
Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 10 août dernier, leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue cet avant-midi, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps maximal alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin qu'ils précisent leur point de vue.

25
Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein comme nous l'avons vécu jusqu'à maintenant.

30
Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

35
Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle auprès de madame Renée Poliquin. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir; leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine et je reviendrai là-dessus dans mon discours de fermeture.

40
J'appelle dès maintenant, Messieurs McKenzie, Pinette, Michel et Kendall. Je vous demanderais, pour les fins de la sténographe, d'indiquer votre nom avant de prendre la parole, puisque vous êtes nombreux. Merci.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

45 **M. MIKE MCKENZIE :**

Alors, il y a deux Mike McKenzie, ça fait que Mike, le chef, il n'est pas là, ça fait que je représente la Nation Uashat mak Mani-Utenam, conseiller, je me nomme Mike McKenzie.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Enchanté, Monsieur.

55 **M. MIKE MCKENZIE (traduction de l'interprète):**

Avant de commencer, le chef de Uashat mak Mani-Utenam ne peut être présent aujourd'hui, il est à Schefferville, mais ils ont quand même déposé un document concernant le projet de Mine Arnaud. Le projet qu'ils veulent faire et dont on discute ici aujourd'hui.

60 Il y avait aussi des choses qui ont été faites par nos techniciens pour, justement, concernant ce projet. On a travaillé ensemble là-dessus et je pense que nous allons maintenant donner le mémoire sur le travail qui a été fait par les deux Conseils de Uashat mak Mani-Utenam et Matimekush-Lac-John.

65 En même temps, je veux vous souhaiter la bienvenue dans notre communauté Uashat mak Mani-Utenam.

70 Une des choses qu'on a travaillé dessus, et je pense que c'est un travail qui a été fait là-dessus parce qu'on y croyait, mais ça ne veut pas dire qu'on donne l'autorisation à ce projet, mais on a quand même notre opinion sur ce projet proche de la baie de Sept-Îles. C'est ce que je voulais vous amener.

75 Je vous souhaite tous la bienvenue, vous, les gens de Sept-Îles, Uashat mak Mani-Utenam et les autres personnes qui sont dans cette salle. Je pense, j'espère qu'on va faire un bon travail aujourd'hui et que ça va se faire dans la joie, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

80 Merci à vous, Monsieur.

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

85 Kuei! Bonjour! Mon nom est Jean-Claude Terrien-Pinette, Innu d'Uashat mak Mani-Utenam, nouvellement directeur au Bureau de la protection des droits et du territoire. Je vous remercie de prendre le temps de nous entendre dans le cadre des auditions que vous faites actuellement concernant le projet de mine d'apatite...

90 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, est-ce que c'est possible de monter le son? J'ai beaucoup de difficulté à comprendre.

95 **M. JEAN-CLAUDE PINETTE :**

À moins que je parle comme ça?

100 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ça va aller.

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

105 Parfait. Donc, je vous remercie beaucoup de prendre le temps de nous entendre sur un sujet qui est très important, qui nous préoccupe beaucoup. Je vous dirais qu'actuellement, on a énormément de préoccupation.

110 Le Bureau de la protection des droits et du territoire, pour nous, ce n'est pas nécessairement le secteur attitré aux négociations seulement. On travaille beaucoup à développer un leadership territorial, en lien avec la gouvernance territoriale qu'on avait, et on s'appuie aussi sur la protection du territoire dans une perspective environnementale, mais dans une perspective aussi de notre mode de vie. Les Innus vivaient sur ce territoire-là, vivent sur le territoire et notre mode de vie, notre culture, notre langue, notre identité est intimement liée avec
115 cette relation-là qu'on entretient avec la terre. Donc, l'Innu et son territoire ne font qu'un. Donc, en détruisant ou en affectant le territoire, on affecte aussi les Innus qui y vivent.

120 Le présent mémoire qu'on va vous présenter ce matin a été fait conjointement avec la Communauté de Matimekush-Lac-John. Pourquoi Matimekush-Lac-John? C'est que c'est nos cousins, nos frères, nos sœurs, on partage un même vaste territoire à l'intérieur. À l'intérieur du mémoire qui vous a été remis, vous avez une carte qui délimite un peu l'ensemble du territoire qu'on fréquente et qu'on a fréquenté, qui semble très, très vaste, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que les Innus, c'est un peuple, on est un peuple nomade. Donc, on voyageait au rythme

125 des saisons, on voyageait avec la disponibilité du gibier. Cette semaine on a participé à une
rencontre sur le caribou de la rivière George, qui est en déclin actuellement, et qui affecte aussi
grandement l'identité innue.

130 Donc, au rythme des saisons, c'est qu'en période estivale, les Innus descendaient sur le
long de la côte à partir de chacune des embouchures des rivières; et ici, dans la région de Sept-
Îles, on a deux grandes rivières qui nous permettaient d'avoir accès au territoire : on a la rivière
Sainte-Marguerite, il y a eu un grand débat dans les années 90 concernant le projet de la
Sainte-Marguerite, et vous avez aussi l'accès par la rivière Moisie. Donc, au rythme des
saisons, on voyageait à l'automne pour retourner sur nos territoires traditionnels et revenir au
printemps. Donc, notre vie était intimement liée au rythme des saisons.

135 Par rapport à l'occupation du territoire, ce que je peux vous dire c'est qu'actuellement, les
Innus n'ont jamais cédé, n'ont jamais donné le territoire sur lequel on a toujours vécu. Donc, un
des grands constats qu'on doit faire par rapport à n'importe quel projet de développement sur
nos territoires, c'est qu'on n'a jamais réfléchi à déterminer quels seront les cadres de relation
140 qu'il va y avoir entre les Innus et le gouvernement, qu'il soit québécois, terre-neuvien et
canadien.

145 Donc, il n'y a pas de traité, il n'y a pas d'entente. Et souvent, la réflexion qu'on se fait
lorsqu'on est interpellé dans des projets de développement, c'est que pour nous, on est les
Premières Nations. Donc, on a été élevé, tout le monde ici, dans leur famille, on vient de gens
qui ont vécu sur le territoire, on a été élevé par des gens qui se sentent propriétaires de la terre,
malgré que certaines personnes disent qu'on a des prétentions de droits, pour nous, nous
avons des droits sur ces terres. Donc, comme propriétaires, on aimerait établir une relation de
150 nation à nation ou de gouvernement à gouvernement, pour traiter des questions de
développement sur le territoire.

155 Donc, on vient se présenter aujourd'hui comme un gouvernement, des gens qui ont cette
conviction-là d'être des propriétaires et on souhaite en faite la cogestion. Donc, il reviendra à la
population d'Uashat mak Mani-Utenam et à travers son instance politique, son gouvernement
ITUM, à déterminer la position de la Communauté à l'égard du projet de Mine Arnaud, comme le
ministre sera en mesure de le faire suite aux recommandations que vous ferez. Donc, c'est un
peu le contexte dans lequel nous travaillons.

160 Dans le cadre de réflexions qu'on a faites au niveau du BAPE, on a fait un exercice de
réflexion en lien avec toutes les préoccupations que vous avez entendu en lien avec
l'environnement immédiat que ça soit l'air, l'eau, la baie de Sept-Îles. Donc, on a énormément
de préoccupations à ce niveau-là aussi, mes collègues vont pouvoir vous en faire part de façon
plus approfondie, et aussi, comme dans l'engagement qu'on avait pris avec le promoteur de
Mine Arnaud, nous avons exposé à l'intérieur du mémoire, aussi, tous les impacts ou les

165

influences que ce projet-là pourrait avoir sur notre mode de vie traditionnel, donc l'impact sur nos activités d'occupation du territoire et nos activités traditionnelles.

170

Donc, c'est un peu l'introduction que je voulais faire à l'égard du document. Ce qui serait intéressant, je pense, dans la réflexion qu'il y a à faire, c'est de tenir compte qu'on est les Premières Nations, on a cette conviction-là d'être les propriétaires et que nous ne sommes pas les dernières nations.

175

Trop souvent, la façon que les projets sont soumis, on donne plus de place, par exemple, à la MRC ou aux villes – on le voit actuellement dans le cadre de la Loi 43, projet minier – ça va donner encore plus de marge de manœuvre aux MRC puis aux municipalités qu'aux Premières Nations en tant que telles. Plus souvent qu'autrement, on se sent comme les dernières nations, les derniers interpellés; et que ça soit n'importe quel processus de consultation qui est mis en place, que ça soit par le MRNF ou le Canada, indépendamment de la position que la Communauté va prendre, ce qu'on ressent, c'est que notre voix n'est pas entendue.

180

J'ai des aînés avec qui je travaille, avec qui je vis à tous les jours, qui se sentent totalement ignorés par rapport à n'importe quel processus qui est mis en place. Mais pourtant, on existe puis on a vécu sur ce territoire-là pendant des millénaires, puis on voue un grand respect à ce territoire-là parce que c'est lui qui nous a maintenus jusqu'à aujourd'hui. On est un peuple très résilient; on subit de nombreuses attaques à tous les niveaux, par rapport à nos droits, donc je vous demande de prendre en considération, en tout cas, cet aspect-là, à l'intérieur de la réflexion que vous allez faire au cours des prochaines semaines.

185

190

Donc, sans plus tarder, je vais céder la parole à mes collègues. Je vais leur laisser le soin de se présenter, puis à la fin, je reviendrai avec une note complémentaire. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

195

Merci, Monsieur.

M. MORGAN KENDALL :

200

Bonjour, je m'appelle Morgan Kendall, puis je suis avocat chez O'Reilly et associés. On représente les Innus de Uashat mak Mani-Utenam. On ne représente pas, donc je peux parler en leur nom, je ne peux pas parler au nom des Innus de Matimekush-Lac-John, mais comme ils ont préparé le mémoire ensemble, si je reste dans le cadre du mémoire, je pense que c'est... je me sens à l'aise de parler au nom des deux groupes.

205

Donc, je vais parler des Innus, c'est parce que c'est un peu long de dire les Innus de Uashat mak Mani-Utenam et les Innus de Matimekush-Lac-John, mais quand je parle des

210 Innus, je parle des deux groupes. En fait, historiquement, c'est ça, comme on a dit, ils faisaient un groupe historiquement, ça vient des mêmes bandes traditionnelles, puis ils ont beaucoup d'ancêtres en commun, mais aujourd'hui, ils sont organisés séparément, en deux Premières Nations distinctes, puis ces deux Premières Nations-là font partie d'une grande nation innue. Je ne sais pas à quel point vous êtes au courant de la grande nation innue puis du droit autochtone, mais je voulais juste faire quelques points, juste pour vous parler un peu du contexte dans lequel les Innus se présentent aujourd'hui.

215 Donc, Jean-Claude a très bien fait un sommaire de l'historique puis de leur occupation du territoire, de leur affirmation comme peuple, comme nation, comme gouvernement et c'est dans ce cadre-là qu'ils se présentent aujourd'hui. Le conseiller Mike Innu Papou vous a accueilli chez vous, c'est chez eux, ici, parce que c'est chez eux. Ça, c'est très important quand on parle du contexte du BAPE et le contexte du projet puis même le contexte du Québec puis de la *Loi sur les mines*, c'est vraiment chez eux, ici. Ils se considèrent chez eux. Ils revendiquent le titre partout dans le territoire, mais ici, partout où le projet serait implanté, les Innus revendiquent le titre. Le titre c'est quoi? C'est quelque chose qui ressemblerait à ce qu'on considère, nous autres, non autochtones, non Innus, comme le titre à la propriété.

225 Donc, ça, il y a beaucoup de conséquences à ça. Une des conséquences, puis ça, ce n'est pas nous qui l'inventons, c'est des droits qu'ils ont de façon inhérente, du fait qu'ils ont été ici avant tout le monde, avant les Européens, ils ont occupé ces territoires-là de façon exclusive pendant des millénaires, mais donc, il y a des conséquences rattachées à ça, puis c'est reconnu en droit constitutionnel, c'est reconnu par les jugements de la Cour suprême, donc il y a beaucoup de conséquences rattachées au fait qu'ils revendiquent le titre. Puis une des 230 conséquences rattachées à ça, c'est qu'il faut le consentement à n'importe quel promoteur, que ça soit Mine Arnaud, que ça soit n'importe qui, il faut le consentement. Maintenant, peut-être que le gouvernement du Québec ne le verrait pas exactement comme ça, mais de notre point de vue, c'est ça qu'on affirme, il faut absolument le consentement.

235 Donc, à un moment donné, ils vont, les groupes, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam puis de Matimekush vont se prononcer et dire oui ou non au projet. Ça ne sera pas aujourd'hui, mais on reviendra à la position finale, on reviendra à la position qu'ils vont prendre à ce stade-ci, dans le mémoire. Vous l'avez devant vous à la fin, puis on y reviendra à la fin de la présentation, mais je pense que c'est important de... je pense qu'ils sont bien contents d'être ici, ils sont bien contents de vous avoir ici, ils vous ont invités, puis en plus, je pense que c'est important, parce que ça permet de partager leurs préoccupations, leurs idées sur le projet et ça permet d'échanger aussi avec d'autres groupes pendant la semaine, qui ont manifesté leur position. Donc, je pense que c'est très utile, mais derrière ça, le contexte c'est qu'ils vont se prononcer à un moment donné par rapport au projet et ça sera un oui ou un non.

245

Donc, ça, c'est un point. Avant de parler des impacts, parce qu'on est surtout là, aujourd'hui, pour ça. Pas pour prendre position finale, mais pour parler des préoccupations que les Innus ont, des questions qui restent sans réponse, des incertitudes qu'ils ont avec, qu'ils trouvent avec le projet.

Donc, avant de parler de ça, je pense, c'est que l'idée, c'est ce qu'on a fait comme, peut-être expliquer brièvement ce qui a été fait comme travail. C'est qu'il y a eu une contre-expertise qui a été faite de l'étude d'impact, puis à travers ça, on a sorti quelques questions, quelques commentaires, quelques réactions par rapport à une contre-expertise. Ensuite, on a fait le travail à l'interne où on a examiné c'était quoi les impacts sur les activités traditionnelles, sur les droits, les intérêts, les préoccupations par rapport à la culture qu'il y aurait en lien avec ce projet-là.

Donc ça, c'est un travail qui sera un peu présenté par la suite et, évidemment, il y a aussi toute la question qui a fait l'objet de beaucoup de préoccupations puis de discussions cette semaine : toute la question des impacts sur la santé humaine, sur l'environnement local, sur la qualité de vie des citoyens. Évidemment, c'est ça, ils ne sont pas juste des utilisateurs, des propriétaires de tout un vaste territoire, ils sont aussi une communauté locale avec des résidents qui vivraient juste pas loin, à quelques kilomètres du projet, à Uashat.

Donc ils partagent beaucoup de préoccupations qui ont été communiquées cette semaine puis pendant les derniers mois et, en fait, je pense que ça vaut la peine de le souligner, comme on fait dans le mémoire, qu'on s'est beaucoup appuyé sur le travail qui a été fait par des groupes citoyens, des groupes environnementaux, je pense que ça vaut la peine de reconnaître ça. On a fait une contre-expertise, évidemment on a aussi nos propres préoccupations par rapport aux impacts sur les droits et intérêts et utilisation par les Innus de façon traditionnelle, mais aussi comme citoyen local, je pense qu'ils partagent pas mal les mêmes préoccupations, que ça soit dans le mémoire, par rapport aux impacts sur la santé, sur l'environnement local, sur la baie puis sur la qualité de vie que ça soit trafic, bruit et ce genre d'impact.

Puis je pense que ça démontre qu'il n'y a pas juste en étudiant un projet, parce que souvent, les Innus, une de leurs grandes critiques c'est que les évaluations environnementales, je sais que le BAPE, son rôle, ce n'est pas de prendre position comme gouvernement, comme les Innus feront, vous êtes ici pour recueillir les préoccupations, faire un rapport, puis ça sera plus tard au gouvernement du Québec qui va se prononcer par rapport à l'autorisation du projet, mais les Innus ont beaucoup l'impression que les évaluations environnementales, souvent, ça ne sert à rien. Parce qu'on voit, les études d'impact deviennent des copier-coller, les évaluations environnementales par les gouvernements, ça devient des machines à faire approuver des projets. C'est très rare qu'un projet, il faut vraiment que ça soit un désastre environnemental pour qu'il ne soit pas approuvé par le gouvernement.

290 Donc là, ici, on a eu, pas juste une contre-expertise de la façon comme on l'entend, par des experts, normalement il y a des groupes citoyens, des groupes environnementaux puis ensuite, le savoir traditionnel puis les connaissances du milieu que les Innus apportent aussi à la discussion, je pense qu'avec cet ensemble-là, je pense qu'il y a de quoi faire, pour une fois, un rapport vraiment intéressant du BAPE puis, on l'espère, quelque chose d'intéressant aussi du côté du Québec.

295 Parce que les Innus ont été très déçus, par le passé, par les BAPE. Par exemple, l'exemple parfait c'est la Romaine, où malgré toutes leurs préoccupations, toute leur opposition, le BAPE n'en a pas fait état et, évidemment, ça a été approuvé par les gouvernements, puis les Innus sont toujours en cour en train d'arrêter le projet de la Romaine. Donc, cette histoire-là n'est pas finie, mais je mentionne ça pour souligner le fait qu'on considère que le rôle du BAPE est important, puis que d'après tout ce qu'on a vu à date, avec ce BAPE-ci, on a un peu plus d'espoir, je pense qu'on pourrait dire, cette fois-ci, puis donc on vous encourage à continuer dans ce sens, puis aussi à prendre en considération sérieusement tout ce qui est, même si vous n'avez pas à vous prononcer sur le projet, de comprendre ce qui est ici puis de reprendre ces éléments-là, peut-être à votre manière, mais dans le rapport final.

300
305 Donc, je pense que ça fait le tour du contexte dans lequel on se trouve ici. Donc, je vais laisser la parole à André Michel, je vais le laisser se présenter, puis pour parler des impacts puis peut-être, je vais parler de certains points plus tard, si nécessaire. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

310 Merci, Monsieur Kendal.

M. ANDRÉ MICHEL :

315 Monsieur le président et les commissaires, je me présente, je suis André Michel, je suis conseiller en environnement pour ITUM. Je vais commencer par le cœur du mémoire, c'est vraiment les impacts sur les activités traditionnelles.

320 Le projet priverait certainement les Innus de Uashat mak Mani-Utenam de l'existence d'un partie de leur Nitassinan, en raison de la diminution des terres et des ressources naturelles disponibles pour le maintien de leur mode de vie traditionnel, du stress exercé sur l'écosystème de la région, de l'atteinte à l'intégrité du territoire et à l'occupation du territoire par les Innus de Uashat mak Mani-Utenam, Matimekush-Lac-John, de l'atteinte au mode de vie, à la culture et aux pratiques, coutumes et traditions des Innus de Uashat mak Mani-Utenam, de l'atteinte aux générations futures et de l'atteinte à leur liberté et à leur responsabilité ainsi qu'à la sécurité et à l'intégrité de leur personne.

330 Dans le travail que nous avons fait avec le BAPE, il a été question de la question de la baie. Comme mes collègues le disaient, la baie a toujours fait partie du territoire traditionnel. On provient de deux bandes : une bande qui utilisait la rivière Sainte-Marguerite pour remonter au cœur du territoire et l'autre bande, la bande de la rivière Moisie, qui utilisait cette rivière-là. Mais on était un peuple nomade qui passait au moins dix mois par année dans le territoire et deux mois sur la côte. Pendant les deux mois sur la côte, il se pratiquait beaucoup d'activités traditionnelles. C'est ce qu'on résume dans le tableau. Puis je vous demanderais de... je vais parler du tableau, en annexe B, puis je vais essayer de résumer ça assez rapidement.

335 Comme on l'a dit, ce n'est pas un tableau qui est très exhaustif, mais quand même, ça démontre les principales activités traditionnelles qui ont lieu dans la baie. La première activité traditionnelle qui a encore lieu aujourd'hui, c'est la chasse aux oiseaux migrateurs. Le principal impact que le projet pourrait avoir, c'est la perte ou détérioration majeure d'une partie de la zone de chasse importante dans toute la région du littoral de la baie et des îles. Le secteur compris entre la rivière Hall et la rivière des Rapides ainsi que ces autres secteurs sont des aires de chasse traditionnelles importantes aux oiseaux migrateurs à proximité d'Uashat. Il ya d'autres sites, c'est sûr qu'avec l'arrivée du développement, il y a des aires de chasse qui ont été comme abandonnées, mais c'est un secteur qui est à proximité de Uashat, qui est encore beaucoup utilisé aujourd'hui.

340 Je vais laisser passer le commentaire de préoccupation, je vais aller à la deuxième activité traditionnelle innue qui pourrait être touchée par le projet. On parle ici de pêche à l'omble de fontaine et à l'omble de fontaine anadrome. Le principal impact, c'est perte ou détérioration majeure des sites de pêche à l'omble de fontaine. La description c'est : les rivières, ruisseaux et la baie sont des sites de pêche à l'omble de fontaine.

345 Moi, je me rappelle très bien, quand j'étais jeune, on allait beaucoup ici à toutes les principales, comme la rivière au Poste. Même, je me rappelle avec des amis, on allait à la rivière au Poste. C'est vraiment contemporain puis ça a été transmis par nos ancêtres, puis la région de la baie a été beaucoup utilisée. Puis comme je l'expliquais aussi en parlant de la chasse aux oiseaux migrateurs, moi, je me rappelle, mon père m'amenait beaucoup chasser la sauvagine et la bernache dans ce secteur-là. Puis mon père a initié beaucoup de jeunes aussi, puis c'est pour ça que je dis que dans l'étude d'impact, il n'y a pas été beaucoup question des activités traditionnelles innues.

350 L'autre activité traditionnelle innue qui pourrait être touchée par le projet, c'est le piégeage du castor. Le principal impact c'est : perte ou détérioration majeure d'une partie de l'aire de piégeage du castor. Toute la région du littoral de la baie constitue une aire de piégeage au castor. On parle ici beaucoup du secteur de la rivière Hall, mais un peu plus à l'intérieur comme le lac des Rapides aussi, qui a été utilisé beaucoup par nos ancêtres.

370 On parle aussi de cueillette de petits fruits sauvages. Perte ou détérioration majeure d'une partie de l'aire de cueillette de fruits sauvages. Toute la région du littoral de la baie constitue une aire de cueillette de fruits sauvages tels que la framboise, le bleuet et la graine rouge. Ça, c'est aussi un autre impact majeur que le projet pourrait avoir, surtout dans les milieux humides où ils font beaucoup de cueillettes, ici, durant l'été.

375 La prochaine activité traditionnelle innue qu'on a répertoriée, qui est encore très contemporaine, c'est l'utilisation de la forêt et haute végétation. Perte ou détérioration majeure d'une partie de l'aire de l'utilisation de la forêt et haute végétation. En plus du bois de chauffage, les Innus utilisent les arbres pour diverses activités traditionnelles : perches de campement, bouleau pour la confection d'outils traditionnels tels que les raquettes, *teueikan*. Et aussi, historiquement, quand on passait deux mois sur la côte, c'est ici que nos ancêtres réparaient leur canot au bord de la mer.

380 L'autre activité traditionnelle innue, c'est : sites de campement innus et sites d'activités spirituelles. Perte ou détérioration majeure des sites de campement innus et des sites d'activités traditionnelles. Plusieurs sites de campement innus et sites d'activités traditionnelles sont présents dans toute la région du littoral de la baie. Les bancs sablonneux de toute la région de la baie d'Uashat et les zones en forêt sont utilisés comme des sites de campement innus. Les sites principaux sont ceux du portage de la Sainte-Marguerite, parce que de l'autre côté de la baie, il y a le portage de la Sainte-Marguerite, puis des fois, quand les températures, nos ancêtres campaient là avant de remonter la rivière Sainte-Marguerite. C'est un petit portage dans une zone marécageuse qui permettait de contourner la pointe noire.

390 L'autre site, il y a beaucoup de sites aussi dans la rivière Hall et la rivière des Rapides, puis mon père me disait aussi que l'île de la rivière des Rapides, nos ancêtres campaient là, puis mon grand-père campait là, puis ils avaient leur cache pour les oiseaux migrateurs dans ce coin-là.

400 Chasse au petit gibier : porc-épic, tétras, lièvre. Avant la ville de Sept-Îles, le développement de la ville de Sept-Îles, il y avait une forêt, ici, dans la région de la baie, puis nos ancêtres marchaient à pied pour aller tendre des collets à lièvres, puis toute la région de la baie était utilisée aussi pour la chasse au petit gibier.

405 Je vais aller un peu plus vite. On parle aussi d'une médecine traditionnelle que le projet pourrait avoir un impact, on parle aussi de pêche au capelan, de chasse aux animaux à fourrure. On parle aussi de chasse à l'original, au caribou forestier; on parle de pêche ou chasse au homard. Comme dans la région, il y a une baie à Pointe-Noire qui s'appelle Shatsheu Assi, c'est la pointe aux homards.

410 Pêche à la morue, à la plie et autres ressources marines. Tantôt, mon collègue me disait qu'on arrivait de Natuashish puis les gens de là-bas, de Natuashish, ils ont été surpris puis là, apparemment que dans ce coin-là, la morue serait de retour. Puis les gens étaient fiers, puis ils pêchent la morue. Puis dans le coin de Natuashish, la morue est de retour.

415 On parle de pêche au grand corégone qui a eu lieu surtout dans les lacs aux alentours de la baie, comme le lac des Rapides. Comme je le disais aussi, ça, ce n'est pas une liste exhaustive, mais il y a des... si on remonte un peu dans le temps, il y a comme l'île Manowin, là où on allait cuire des œufs. Ça, c'est des activités qui ne se pratiquent plus, mais qu'éventuellement, dans 10 ou 40 ans d'ici, quand que les jeunes voudront faire revivre ces activités-là, si le projet détruit toutes ces aires de chasse là, ces activités-là ne pourront pas revivre.

420 On parle aussi que nos ancêtres chassaient le phoque dans la baie, ça, c'est d'autres activités aussi qui ont lieu.

425 Puis je reviens aussi à la question, c'est que dans l'étude d'impact, toutes ces activités-là ont fait partie du milieu humain, mais le milieu humain autochtone n'a pas été étudié. Seuls nous pouvons parler de ces impacts-là qui se pratiquent encore aujourd'hui. La population blanche a d'autres préoccupations, nous autres on se concentre beaucoup sur nos activités traditionnelles innues, et on désire pratiquer encore ces activités encore longtemps.

430 Maintenant, je vais passer aux activités, aux impacts au niveau de la santé, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

435 Si vous pouvez accélérer un petit peu, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ MICHEL :

440 Il va sans dire que le projet ne suscite pas uniquement des inquiétudes au niveau de la population de Sept-Îles. Les Innus de Uashat mak Mani-Utenam, Matimekush-Lac-John partagent essentiellement les mêmes préoccupations : qualité de l'air, de l'eau, santé publique, qualité de vie des populations avoisinantes, dont à Uashat et à Sept-Îles, risques d'accident majeurs, impacts cumulatifs, restauration du site, environnement général et le milieu régional.

445 Les Innus de Uashat mak Mani-Utenam sont notamment préoccupés par :

a) le potentiel que l'effluent minier, en moyenne de 15 à 20 millions de litres par jour, ne sera pas adéquatement traité avant d'être jeté dans le ruisseau Clet se déversant dans la baie

450 de Sept-Îles, menant ainsi à une contamination de la baie par des phosphates et de l'azote et
l'eutrophisation s'ensuivant, et des métaux toxiques. Le promoteur admet déjà qu'il ne pourra
pas respecter les normes en matière de phosphore, sans compter qu'il est loin d'être certain
que ces normes soient adéquates;

455 b) le potentiel pour d'autres types de contamination de la baie, notamment par le
phénomène d'infiltrations souterraines en lien avec les résidus dans les cellules et l'absorption,
par la baie, des poussières toxiques;

460 c) la possibilité que des accidents majeurs causés par des événements météorologiques
sévères ou extrêmes, lesquels événements deviendront plus courants sous l'effet des
changements climatiques, mènent à la contamination de la baie, y compris suite à des bris de
digues ou par ruissèlement. En effet, les bris de digues et les déversements sont devenus
chose commune au Québec. Pourquoi en serait-il différent pour Mine Arnaud;

465 d) le potentiel pour la restauration, y compris à Uashat et à Sept-Îles, de poussières fines
toxiques, notamment la silice cristalline ;

e) les impacts possibles sur la source potable d'Uashat et de Sept-Îles, le lac des Rapides
qui est la même source d'eau potable que Uashat;

470 f) les impacts potentiels du bruit sonore sur les résidents.

475 Encore ici, cette énumération ne se veut pas une liste ni une description exhaustive de
tous les impacts potentiels du projet sur l'environnement local, dont la région de la baie de Sept-
Îles, ni sur la santé des Innus de Uashat mak Mani-Utenam, Matimékush-Lac-John, dont ceux
vivant à proximité du projet, soit à Uashat et à Sept-Îles.

Merci beaucoup.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Voulez-vous compléter?

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

485 Bien, pour conclure un peu.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

490 **M. JEAN-CLAUDE PINETTE :**

Pour mettre en relief d'autre chose aussi.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est Monsieur Pinette?

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

500 Jean-Claude Pinette, encore. Donc, pour donner une image un peu de comment que
l'Innu vit avec son territoire, j'ai grandi une grande partie de ma jeunesse à Québec et j'ai
travaillé en arpentage. Puis les assises territoriales, souvent, d'un non-autochtone lorsqu'il
achète une maison ou lorsqu'il a un terrain commercial, c'est en lien avec un certificat de
505 de localisation, avec quatre piquets à chaque coin de son terrain, puis sont esprit, il gravite autour
de l'hypothèque ou qu'est-ce qu'il aura à payer avec ça.

L'Innu, quand il ferme ses yeux puis qu'il réfléchit à son territoire, il n'est pas relié à cette
imagerie-là occidentale d'un carré avec quatre piquets. Le territoire vit avec nous dans une
immensité, dans une grandeur et ça, ça fait partie de notre identité, ça fait partie de notre
510 spiritualité. Donc, je veux que vous regardiez un peu cette imagerie-là en tête de comment
l'Innu se voit lorsqu'il ferme ses yeux puis lorsqu'il réfléchit à son Nitassinan.

Donc, ce n'est pas parce qu'on a été poussé – on va prendre le boulevard Laure dans les
années 50, avant la création de la ville de Sept-Îles, il y avait une famille qui restait en dessous
515 de l'Auberge des Gouverneurs, mais les gens ont été poussés ici. On a toujours été un peu
comme si on était dérangeants, on a tout le temps été tassé. Et c'est ce qui crée, des fois, étant
donné qu'il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas de mécanisme de se parler de gouvernement à
gouvernement, qui crée souvent des tensions puis des frustrations aussi qui perdurent depuis
les années 50, bien avant notre naissance, entre autres avec IOC.

520 Dernièrement, on a vécu une situation assez particulière dans la baie de Sept-Îles avec le
déversement, qui nous ramène encore avec l'impact sur nos activités traditionnelles, l'incapacité
d'aller à la chasse à l'outarde cet automne. On a fait des expertises avec des familles, des
utilisateurs de la baie, on est allé en bateau dans la baie pour entendre, écouter ces gens-là
525 nous dire qu'est-ce qu'ils pensaient à l'égard du projet.

À ce moment-ci, pour conclure, on peut considérer que le projet en tant que tel, il manque
des éléments de réponse, des questionnements qu'on a encore qui sont sans réponse. Il y a
des rapports qui sont supposés d'être remis, le rapport toxicologique entre autres, qui est

530 manquant, qui nous empêche de bien réfléchir au projet puis à ses conséquences, puis à ses avantages.

535 Donc, beaucoup d'inconnus encore. Je pense que pour se faire une idée claire, il va falloir avoir plus d'éléments de réponse à toutes les préoccupations qui sont soulevées à l'égard d'un projet majeur. On ne parle pas d'un petit projet, là. Ce n'est pas un pit de sable, c'est un projet qui est majeur.

540 Donc, dans les grandes lignes, je pense que notre réflexion, la présentation qui a été faite ce matin reflète l'ensemble du travail qui a été fait au cours des derniers mois. Nous, on a encore un travail à faire avec notre communauté, puis c'est l'engagement qui a été pris quand on a présenté le résultat de notre réflexion, de poursuivre ce dialogue-là avec la communauté et de laisser la communauté aussi s'exprimer à l'égard d'un projet aussi majeur.

545 Donc, en conclusion, je voulais le lire, mais ça va prendre 30 secondes, c'est que les Innus de Uashat mak Mani-Utenam n'ont pas encore adopté une position finale à l'égard de l'acceptabilité du projet. Les Innus de Uashat mak Mani-Utenam, Matimekush-Lac-John attendaient de voir si Mine Arnaud pouvait faire la démonstration que le projet ne présenterait pas des risques inacceptables pour les Innus et leur Nitassinan.

550 En date de la présente, les Innus ne considèrent pas que le promoteur ait encore fait une telle démonstration. Les Innus n'ont pas conclu leur analyse du projet, mais il est certain qu'avec les informations présentement disponibles et la configuration présente du projet et étant donné le nombre important d'impacts, risques et incertitudes en lien avec le projet, les Innus ne peuvent certainement pas songer à négocier une ERA avec le promoteur.

555

LE PRÉSIDENT :

560 Merci beaucoup. J'aimerais vous poser quelques questions et suivra ensuite ma collègue, madame Drapeau. Vous avez, lors de la première partie de l'audience, le promoteur nous a indiqué, et c'est écrit dans l'étude d'impact, qu'il a eu un certain nombre de rencontres avec la Communauté innue. Est-ce que vous avez indiqué, lors de ces rencontres-là, au promoteur, quelles étaient vos préoccupations? Je présume que oui, et si oui, est-ce que vous considérez que certaines ou la totalité de ces préoccupations-là ou aucune de ces préoccupations-là n'a été prise en compte par le promoteur?

565

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

570 En fait, effectivement, il y a eu des échanges, on a eu des échanges pour parler des préoccupations. C'est la portion de réflexion qu'on a voulu mettre de l'avant plutôt que d'entreprendre un processus parallèle de négociation d'une ERA. Nous, c'était quelque chose

575 qui se faisait un après l'autre. Donc, notre première position, ça a été : on va faire l'exercice au niveau du processus environnemental, comprendre les enjeux liés au projet. On a, comme Morgan l'a mentionné tout à l'heure, à l'intérieur du processus, on a soumis un certain nombre de questions. On a suivi aussi les questionnements des autres, aussi, qu'ils ont posés au promoteur, on a eu des réponses à certaines, bien aux questions qu'on a posées, puis on a fait le suivi aussi avec les autres qui posaient des questions.

580 Donc ça a été une relation comme ça, franche, ouverte, mais je pense que la question des incertitudes est beaucoup en lien avec d'autres questions qui ont été posées, qu'on ne trouve pas nécessairement de réponse et, entre autres, au niveau de l'aspect méthodologique. Je ne suis pas un méthodologiste, puis je pense qu'il n'y a personne ici qui est un grand méthodologiste, mais lorsqu'il y a des grands experts, ou en tout cas des grands diplômés qui questionnent la méthodologie qui sert de base de réflexion, et si ces grands principes-là sont considérés comme faibles d'un point de vue méthodologique, quelle est la conséquence de
585 cette faiblesse-là initiale sur l'ensemble du processus qui a été mis en place? Je ne suis pas un spécialiste, mais le doute est là, tout de même.

LE PRÉSIDENT :

590 Monsieur Kendal tout à l'heure faisait référence au fait que la Communauté innue a demandé une contre-expertise; pourriez-vous nous donner un peu les grandes lignes, qu'est-ce que ça a impliqué, quelles informations additionnelles vous avez reçues? Est-ce que vous avez reçu un rapport, est-ce que ce rapport, vous pourriez le rendre public?

595 **M. MORGAN KENDALL :**

Oui. Bien, en fait, oui, c'est ça. Donc on a fait une contre-expertise, c'est plus le fruit de cet exercice-là, c'est déjà en partie public, on pourrait le déposer, c'est une lettre qu'on a envoyée à Mine Arnaud puis les gouvernements fédéral puis provincial étaient en c.c., donc,
600 c'est quelque chose qu'on pourrait déposer. C'est une liste de questions qui faisaient... un peu le fruit de l'exercice de contre-expertise. C'est une partie de l'analyse qui a été faite, puis certainement, on pourrait le déposer sans problème. Pour nous, c'est quelque chose qui est déjà public.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Mais le rapport lui-même? Le rapport de contre-expertise lui-même, vous pourriez le rendre public aussi?

610

M. MORGAN KENDALL :

615 On n'a pas tellement un rapport, mais on a comme une lettre avec, en annexe, des questions, commentaires par rapport à l'analyse qui a été faite. Il n'y a pas comme un rapport officiel, mais c'est ça, c'est sous forme de tableau en annexe à la lettre, puis sans problème, pour nous, c'est déjà public.

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

620 Bien, de façon complémentaire, c'est qu'étant donné que, bien vous le savez, l'étude d'impact, c'est plusieurs volumes.

LE PRÉSIDENT :

625 Merci de nous le rappeler.

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

630 Donc, nous aussi, pour être capables de passer au travers, puis surtout avec les délais qui étaient octroyés pour en faire une lecture et étant donné aussi que Uashat mak Mani-Utenam, avec toutes les annonces du Plan Nord qui a été fait sans notre consentement, en fait, puis qui n'a pas été discuté avec nous, on est énormément sollicités par un ensemble de promoteurs actuellement sur le territoire, donc on travaille à équipe réduite.

635 Donc, pour être capable d'assumer un leadership tout de même au niveau de la prise de connaissance de cette étude-là, on a travaillé entre autres avec Serge Ashini Goupil, avec ses partenaires, pour en faire une analyse avec André Michel, pour relever des éléments d'inquiétude ou de questionnement à l'intérieur de l'étude d'impact, et cette contre-expertise-là, en fait, nous a menés à nous poser certaines questions et à soumettre les questions au promoteur pour obtenir des éclaircissements. Donc, la portion contre-expertise, c'est dans cette perspective-là que, je vous dirais, qu'on l'a faite.

LE PRÉSIDENT :

645 C'est bien compris.

M. MORGAN KENDALL :

650 Est-ce que je peux rajouter?

LE PRÉSIDENT :

655 Je vous en prie, Monsieur Kendal.

M. MORGAN KENDALL :

660 Oui, pardon, juste pour ajouter. C'est ça, donc c'est ça, il y a une longue analyse qui est toujours en cours, puis donc, ça, c'était une partie préliminaire de l'analyse. On a d'autres préoccupations ici, dans notre mémoire, par rapport aux activités traditionnelles, par rapport, comme on a dit, à la santé, environnement local puis qualité de vie, puis l'analyse n'est pas complétée, mais c'est ça. Mais il n'y a rien d'exhaustif ici, il n'y a rien d'exhaustif dans le rapport de contre-expertise, c'est une analyse préliminaire en vue de fournir des questions puis obtenir plus d'information du promoteur. Donc, c'est dans ce sens-là.

670 Puis pour répondre à votre première question, juste pour compléter, l'idée de, à quel point est-ce que nos préoccupations ont été répondues? On ne peut pas dire 30 %, 50 %, 75 %, mais je pense que dans le mémoire qu'on dépose puis qu'on présente aujourd'hui, je pense que c'est clair qu'il reste beaucoup de préoccupations, beaucoup de questionnement, d'incertitudes, donc je pense que c'est ça, en gros, la réponse. Sans donner un pourcentage précis, je pense qu'il reste encore beaucoup de questionnement de notre côté.

LE PRÉSIDENT :

675 Merci. Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

680 Bonjour. Bien, justement, vous avez fait référence au mécanisme de consultation et d'échanges, moi, j'aimerais savoir, du côté, par exemple, ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez été sollicité, est-ce que vous avez été consulté?

M. MORGAN KENDALL :

685 C'est ça. Donc, comme d'habitude, les Innus ne sont pas du tout satisfaits du processus de consultation puis d'accommodement, donc comme on dit dans le mémoire, dans les positions que prend... c'est sûr qu'on dit qu'à ce jour, on n'a bénéficié d'aucune forme d'accommodement. Donc, ça, c'est la position finale. Ça ne veut pas dire que ça va changer dans le futur, mais jusqu'à date, l'accommodement, c'est zéro. Puis comme on dit, par la suite, ce n'est pas sûr s'il pourrait même y avoir un accommodement satisfaisant dans le cas de ce projet-ci à cause de tous les risques, préoccupations. Ce n'est pas sûr, ce n'est pas clair si le seul accommodement possible serait le fait qu'il n'y aurait juste pas de projet.

695 Donc, c'est sûr qu'avec les préoccupations qu'ils ont en ce moment, c'est sûr que peut-être, le seul accommodement raisonnable – bien, accommodement raisonnable, c'est un autre contexte –, mais le seul accommodement en termes des obligations constitutionnelles, ça serait peut-être ça. Ça serait peut-être le rejet du projet. Donc, est-ce qu'il y a eu de la consultation? Est-ce qu'il y a eu des échanges de lettres, des appels téléphoniques? Oui, il y en a eu quelques-uns, mais c'est sûr que la position officielle que c'est que : non, ils ne sont pas
700 satisfaits et que, non, il n'y a pas eu de consultation d'accommodement encore.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Oui, allez-y.

M. JEAN-CLAUDE PINETTE :

705 En complémentaire, en fait. Tout à l'heure, je faisais référence à un certain nombre de projets qui se passe actuellement ou qui souhaite prendre naissance sur nos territoires ancestraux. J'avais fait un commentaire l'autre jour sur l'absurdité de la relation qu'on a actuellement avec les gouvernements dans le cadre des consultations qui sont faites. Moi, je voulais faire une nuance, c'est que recevoir un téléphone, recevoir une lettre te disant : « Bon, écoutez, à tel endroit, à telle latitude, telle longitude, il va y avoir tel type de projet, nous aimerions recevoir vos commentaires d'ici les dix prochains jours ou... »

715 J'en reçois, comme gestionnaire d'un secteur, je dois en recevoir une cinquantaine par mois? Dépendamment de certains mois, que ça soit pour de la villégiature, que ça soit pour la construction de ponts, une prise d'eau, un projet minier, un projet... puis je les reçois de deux instances : je le reçois du Labrador, je le reçois du Québec. Puis je vous dirais, puis je ne suis pas le porte-parole de l'ensemble des Premières Nations du Canada, mais c'est peut-être une des stratégies qu'il y a, de nous inonder de lettres de consultation, d'en recevoir une centaine. Je ne ponde pas des lettres, puis j'ai l'impression qu'étant donné qu'il n'y a pas d'encadrement de cette relation-là entre les Innus et les différents gouvernements, un vrai dialogue, qu'on fait tout simplement nous endormir puis nous inonder de documents.

725 Et au Bureau de la protection des droits – actuellement, il est ici – on essaie, avec les financements qu'on a, avec des équipes restreintes, et ce n'est pas à l'image seulement de Uashat mak Mani-Utenam et de Matimekush-Lac-John, l'ensemble des autochtones au Canada vit la même chose. On était en rencontre, cet été, avec l'ensemble des Premières Nations au Canada sur les enjeux du développement des ressources naturelles, on est mis de côté. C'est
730 un peu la stratégie, c'est l'impression que ça laisse, en tout cas, de notre côté, et peut-être que le MRN aura sa compréhension du processus, mais c'est celui-là qui est mis en place actuellement et qui nous insatisfait grandement.

735 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

Dans cette stratégie-là, qu'est-ce qui aurait pu faciliter les choses autres que des lettres? Je comprends que la formule par lettre n'est pas idéale, est-ce qu'il y a une autre formule?

740 **M. JEAN-CLAUDE PINETTE :**

745 Nous, on travaille actuellement, on ne travaille plus en fonction d'une reconnaissance des droits, on affirme des droits. C'est une autre dynamique comme gouvernement. Le leadership qui est en place veut proposer une plateforme de planification territoriale et cette planification-là ne peut pas se faire en vase clos, en solitaire, sans toutes les autres prétentions des autres gouvernements aussi, que ça soit au niveau municipal, provincial, fédéral.

750 On a eu une rencontre avec Pauline Marois le 3 décembre 2012, l'année passée, puis il y a des éléments de discussion sur lesquels on a bien encadré notre pensée et c'était la question de la cogestion du territoire. Cogestion, ça veut dire on travaille ensemble et ça ne veut pas juste dire qu'on dit non, non, non, mais je veux dire, il y a un dialogue qui s'installe. On parlait de la protection du territoire.

755 Les Innus, il y a beaucoup d'Innus qui travaillent actuellement dans les différents projets, qui veulent des emplois. On a des gens qui sont sans emplois, qui aimeraient ça intégrer le marché du travail, mais il faut parler aussi de la protection du territoire. En protégeant le territoire, on protège l'environnement, oui, mais on protège aussi notre mode de vie et cette identité-là, millénaire, qui nous est amenée par la relation avec le territoire.

760 Donc, il y a un dialogue qui avait été amorcé avec les gouvernements, mais pour avoir travaillé au niveau régional, que ça soit tous les *turnovers* – excusez-moi l'anglicisme – des différents gouvernements, il y a toujours des tables conjointes qui sont mises en place, mais la résultante finale de tout ce processus de dialogue là est laquelle? Aujourd'hui, on se retrouve encore assis ici à vous exprimer ces mêmes idées-là, puis je vous dirais que dans les années 70, c'était le même discours, dans les années 80, c'était encore le même discours, dans les années 90, aujourd'hui on est rendu en 2013. Quelle est la destinée de cette relation-là?

765 **Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :**

770 Merci.

LE PRÉSIDENT :

775 Messieurs, merci beaucoup. Prochain intervenant, Monsieur Rolland Thimish, élu au Conseil de bande et Madame Gloria Blancia Thimish, s'il vous plaît.

M. ROLLAND THIMISH (traduction de l'interprète) :

780 Alors, merci beaucoup. Merci beaucoup, bienvenue dans notre territoire. Nous, nous respectons la terre, nous respectons... les Innus, qu'on soit du Québec ou du Canada, ce sont nos... j'espère qu'il va y avoir une compréhension entre... le Canada, ce sont les Innus qui ont gouverné le Canada. Il faut que les paliers gouvernementaux écoutent les Innus. On met toujours de côté les Innus, on nous empêche de parler. Il faut respecter les Innus, il faut écouter les Innus.

785 Moi, je travaille pour le Conseil de bande ITUM. Moi, je suis un élu, moi, je dis non au projet Arnaud parce que je respecte les aînés, je regarde les enfants, le futur, les générations. Moi, je dis non à Mine Arnaud, parce que je pense aux blancs, aux jeunes blancs. Je pense, je respecte... c'est pour ça que je dis non au projet. Parce qu'il faut respecter la terre, l'environnement. Vous savez, on a un problème d'environnement partout au Canada. C'est très important, il faut que le gouvernement nous comprenne. Il y a des Innus qui ne sont pas satisfaits, il y a des Innus qui ont peur de prendre position. Moi, je n'ai pas peur. Moi, je dis non au projet Mine Arnaud.

790 J'ai rencontré le promoteur, monsieur Biron, j'ai dit : non. Tolérance zéro. Je suis très content d'être ici, de pouvoir m'exprimer et je suis un élu. Nous sommes approximativement 4 000 personnes. C'est important que l'Innu réfléchisse. Nous sommes des Innus de l'intérieur. Partout au Québec, le territoire appartient aux Innus, soit le Canada et le Québec, ça nous appartient. Il faut que vous compreniez, il faut que le gouvernement comprenne. Concernant, il y a un système de corruption, il y a de la corruption entre les gouvernements et les compagnies. Concernant la corruption, il y a beaucoup de corruption au gouvernement. Il y a beaucoup de corruption, de conspiration dans les compagnies.

800 Concernant Mine Arnaud, on nous donne... Mine Arnaud, c'est juste le... l'objectif ultime de Mine Arnaud, c'est de l'argent. Concernant maintenant, nous, les Innus, où est notre parole? Ce n'est pas bien, ça. Nous, on a respecté les blancs dès l'arrivée ici au Canada. On a partagé avec les blancs. Vous voyez? Vous avez tout dévasté le territoire. Vous avez tout brisé notre pays.

810 (Propos en innu non traduits.)

LE PRÉSIDENT :

815 Il n'y a pas de traduction.

M. ROLLAND THIMISH (traduction de l'interprète) :

820 Comme je vous l'ai mentionné, la conspiration, la corruption, c'est ce qu'on vit, c'est ce qui se passe. Lorsqu'on parle des gouvernements et des compagnies, ils se rencontrent en premier et discutent. Ils discutent en premier, après ils viennent nous voir. Après ça, il y a des BAPE.

825 Vous voyez comment on nous respecte, nous, les Premières Nations? On devrait être consultés en premier et dire notre opinion en premier, avant que le BAPE donne son opinion ou le gouvernement. Nous, au Canada, au Québec, on a tout le temps respecté notre territoire, tout le monde devrait savoir l'importance des Innus. Les Innus ont fait beaucoup de choses, ils vous ont respectés, ils vous ont bien accueilli et maintenant, maintenant vous nous mettez de côté. C'est la situation actuelle.

830 Je me souviens autrefois, lorsque mon père disait : « Quelle que soit la place où tu es, c'est ton territoire. » C'est comme ça que mon père m'a élevé. Et je respectais ça. C'est pour ça qu'aujourd'hui, quelle que soit la place où je me déplace au Québec ou au Canada, c'est mon territoire, ce n'est pas le territoire du gouvernement. C'est comme ça, puis c'est ce qui arrive.

835 Ce que les gens devraient comprendre lorsqu'on parle des Innus et de leur territoire, c'est avec respect que l'Innu s'exprime. Je respecte mon père et ce que son père lui a montré, c'est des choses qui sont faites... vous savez très bien la situation, mais le gouvernement reste sourd à nos demandes. J'ai été voir à la Cour supérieure. Ce que les Innus ont subi, aucun respect pour notre histoire. Je le vois, parce que j'ai voyagé la dernière fois, je l'ai constaté, la situation des Indiens, pas de respect pour les Innus, leurs opinions sont mises de côté.

840 J'ai vu Hydro-Québec et le gouvernement, ce qu'ils pensent des Innus et ce qu'ils font des Innus, c'est ce que je n'ai pas aimé. Ce n'est pas pour rien, des fois, quand je veux m'informer, je veux savoir ce que les compagnies font. Ce qu'ils font aux Innus, ils font juste donner de l'argent, ils font juste les endormir, et les activités traditionnelles dont on parle, lorsqu'on parle, le gouvernement brise ça aussi. Ils font de la conspiration. Ils se servent des compagnies, justement, pour que les Innus ne puissent faire leurs activités traditionnelles.

850 Comme je vous l'ai mentionné, le projet de Mine Arnaud, je suis contre. J'ai été élevé dans ce coin, je connais le territoire, j'ai été au lac Rapide, là où Mine Arnaud veut s'implanter en cachette. C'est des choses qui sont faites en cachette, les Innus ne savent pas ce qui se passe. On ne voit pas ce qui se passe, on n'en entend pas parler, pourtant j'ai suivi toutes ces choses. Je sais ce que le gouvernement fait, mais c'est toutes des choses qui se font en cachette.

855

860 Il y a beaucoup de notre territoire qui est maintenant dévasté. Quand j'ai été voir ça, il y a quelques semaines, c'est pas mal dévasté. Pourquoi, on dirait que ça ressemble à un champ de bataille, est-ce qu'il va y avoir une bataille là-dessus? Est-ce qu'on prépare un champ de bataille? C'est ce que je pense, c'est mon opinion.

865 C'est très important que ça soit clair pour tout le monde; quand on détruit un territoire, il y a de l'eau qui est touchée aussi. J'ai vu, mon père m'a montré où est-ce qu'ils ont marché puis tout ce qui a été dévasté. C'est loin, le lac Rapide puis il m'a montré tout ce que... le chemin du ruisseau, puis il m'a dit que ça va être dévasté, que ça va être brisé parce qu'il y a quelque chose qui va servir. Il m'a dit : « Tu vas le voir plus tard. » Puis maintenant, je sais qu'il a raison, parce que c'est ce qui est en train de se faire. Je connais ce territoire, j'ai souvent été là-dessus.

870 Mon père avait un chalet au lac Rapide, là où il y a l'usine d'épuration d'eau. Mon père avait un camp là, il m'amenait là les fins de semaine puis il me racontait des légendes, des histoires, puis c'était très important ce qu'il me disait. Si vous voulez aller voir le chalet, vous allez voir des restants, des ruines du chalet. C'est là que mon père restait là et puis moi, je respectais ce coin, ce territoire. Et mon père m'a souvent, il m'a montré que l'eau était bonne, mais il savait aussi qu'à un moment donné, ça allait être pollué parce qu'il disait : « À un moment donné, il va falloir que tu sois acheté, toi, à un moment donné », puis il avait totalement raison. C'est encore une compagnie qui va faire de l'argent avec de l'eau.

880 C'est comme ça, aujourd'hui. Puis mon père avait raison. Autrefois, on buvait de l'eau par le robinet, maintenant on achète de l'eau. Puis mon père avait vraiment raison quand il voyait ce qui allait se passer. C'était un genre de chaman, mon père, autrefois. Mais il le cachait parce que... parce qu'il m'a montré beaucoup de choses, ses connaissances aussi. Je sais qu'il a vu beaucoup de choses autrefois, puis il avait raison. Il avait dit que notre territoire allait être dévasté, à un moment donné, il dit : « Ça va être... » à un moment donné, il avait dit qu'il y aurait un déluge, il n'y aurait plus des sept îles.

885 C'est ce qui va arriver, puis il a toujours eu raison. Et j'ai été surpris pourquoi il avait raison lorsque mon père disait des choses. Des fois, c'était surprenant comment il savait ça, mais vous le voyez aujourd'hui; plusieurs terrains, territoires lorsqu'on fait des choses, on détruit le terrain. Ne soyez pas surpris que ça soit comme ça. Ne soyez pas surpris pourquoi on met beaucoup de travail, parce qu'on veut cacher des choses, mais il va y en avoir tout, tout, tout le temps des choses à cacher pour les Innus et même chose pour vous. C'est juste à cause de l'argent. C'est ça, l'argent. Ils nous endorment avec l'argent. Ils endorment les Innus, ils veulent acheter les Innus.

895 On veut nous endormir, c'est comme ça. Je vois ce qui se passe de l'intérieur, de l'extérieur; c'est ce que le gouvernement veut faire. Ça fait longtemps qu'il se prépare pour faire

des choses. Il prend des années pour se préparer puis il se fait un plan de ce qu'il va faire. Puis ce qu'il va faire, en avant, ce qui va toucher la vie des gens, c'est important.

900 Quand le gouvernement fait quelque chose, il met tout le temps les Innus de côté. Ne
soyez pas surpris si ce projet est approuvé, même si les Innus sont contre. Le gouvernement
s'est préparé depuis plusieurs années. Il s'est préparé parce qu'il fait des choses par en arrière,
il fait des recherches. Le gouvernement a travaillé beaucoup en catimini, il prend des
905 spécialistes, des experts puis il va chercher l'information, puis il arrive à la fin avec des
documents, puis vous savez le travail qui a été fait. Ça fait longtemps que le gouvernement
travaille sur ces projets pour aller de l'avant, pour nous détruire, détruire notre territoire. J'ai vu
ça aussi.

910 Pourquoi le gouvernement fait beaucoup de documents, parce qu'il ne veut pas entendre
les Innus. Lorsque j'ai été voir la Cour supérieure, tous les Innus sont tout le temps mis de côté,
pas écoutés, parce qu'ils prennent des avocats, le gouvernement prend des avocats qui
peuvent le défendre. Même si les avocats des Innus font un bon travail, les gouvernements,
quand même, n'en prendront pas compte ou bien... c'est la situation actuelle, puis je l'ai
souvent vue.

915 Les Innus ont raison. Ils prennent des avocats maintenant pour se défendre, mais très
souvent, le gouvernement ne tient pas compte de leurs opinions. Ils disent souvent à nos
avocats : « Comment peux-tu parler au nom des Indiens? » Parce que les gouvernements ont
peur, maintenant. Parce qu'aussi, les gouvernements ne respectent pas les Innus, encore
920 moins leur parole. Puis il faut bien comprendre que les Innus ont une histoire.

925 Le gouvernement ne m'écouterà pas, il va se dire : c'est quoi, les activités traditionnelles?
Le gouvernement, il s'en fout. Il s'en fout s'il y a des animaux dans le bois. Le gouvernement, sa
priorité, c'est l'argent. Puis des élections, vous le savez, il va y en avoir très bientôt, des
élections. Il y a des élections ici, au mois de novembre, municipales, puis là, les candidats qui
se présentent, ils disent oui pour le projet Mine Arnaud. Mais ils pensent à eux autres, ils veulent
gagner leurs élections pour être en avant, c'est comme ça.

930 Puis c'est comme de se mentir à soi-même. Un politicien se ment à lui-même, parce que
lui, tout ce qu'il veut, c'est de gagner ses élections. Il va mentir, puis on va l'entendre. Il va avoir
beaucoup de sous, il va parler sur beaucoup de choses, c'est comme ça. C'est la même chose
avec Pauline Marois. Elle va mentir, parce qu'elle aussi, elle va vouloir gagner ses prochaines
élections. C'est comme ça, les politiques. Est-ce que je vais rentrer ou non.

935 Mais moi, je ne vois pas les choses de cette façon. Pour moi, c'est non, Mine Arnaud. Je
respecte ma ville innue d'où je viens et je suis très fier de vous avoir bien accueillis ici, au
Québec, mais maintenant, qu'est-ce que vous faites avec nous? C'est un génocide. C'est ce qui

940 se passe avec les Innus, un génocide. On ne tient pas compte de leurs droits ancestraux, pourquoi? Parce qu'il faudrait qu'on aille en cour ou qu'on se batte contre les compagnies, Hydro-Québec, les gouvernements. Il n'y pas de respect pour les Innus. Il n'y a pas d'écoute pour les Innus, on ne tient pas compte de leurs opinions, c'est ça.

945 C'est ça qui fait qu'il y a de la corruption, de la conspiration chez les gouvernements et les compagnies. Quand c'est des gros projets, on veut voler les Innus, on veut, même s'ils respectent leur territoire, parce que le territoire est très beau. Vous aimez aller dans le bois quand c'est beau, mais maintenant, ça va être détruit. Allez voir sur le territoire, c'est tout détruit. Il n'y a plus rien qui va pousser là. Quand il y a eu une marche des jeunes, il y a eu un tremblement de terre, mais c'est ça. C'est ça maintenant, aujourd'hui. On détruit le territoire très, très loin dans le bois, mais ça nous touche ici. C'est toutes des choses qui nous touchent.

950 Alors, on n'écoute pas les Innus, toujours c'est un signe de piastre, c'est de l'argent, c'est ça l'objectif ultime, là. On ne nous écoute pas. Nous avons beaucoup d'histoire, nous avons une richesse historique. C'est grâce aux Innus que vous êtes en vie actuellement. On a partagé notre nourriture. C'est grâce à la nourriture des Innus que vous êtes ici, là. Ce sont les animaux qui vous ont sauvés. Alors, la terre nous donne beaucoup de choses concernant la nourriture. C'est la terre qui nous nourrit. Elle nourrit, la terre.

960 Maintenant, j'aurais aimé – moi, j'aime ça parler, puis j'aime ça donner, être clair dans mon esprit, je ne cache rien, je dis la vérité. J'ai rencontré un aîné dernièrement, est-ce que vous savez pourquoi que... moi, mon nom de famille est Tchernish. Le mot « Tchernish », en innu, veut dire intelligence. C'est madame Marie-Clara Jourdain qui m'a raconté l'histoire. Elle a raison. Alors, j'essaie d'être clair. Mon père, je respecte mon père. Il y a plusieurs aînés qui sont disparus maintenant. C'est quoi le caribou? L'Innu m'a raconté, m'a partagé son histoire concernant le caribou. Les aînés savaient, déjà, concernant la destruction du territoire, les aînés le savaient, le prédisaient avant.

970 Le gouvernement n'écoute pas les Innus. Il y a plusieurs histoires chez les Innus, la tradition orale de grand-père, arrière-grand-père. L'Innu respecte la terre. On le sait très bien, il y a des Innus aussi qui veulent travailler. Concernant l'assimilation des Innus, traditionnellement, nous, nous étions autonomes avant l'arrivée des blancs. C'est ça que j'ai voulu partager avec vous. Je respecte tout ce que je dis. Moi, je suis un politicien, je dis non. Je dis non, je n'attends pas la décision du BAPE, moi, je dis... moi, je n'ai pas peur actuellement. Je dis non au projet, parce que je respecte l'environnement, parce que je pense à mes enfants, parce que je pense aussi à vous autres, c'est très important. Il faut respecter les paroles des Innus.

975 Je vais donner la parole à ma femme.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Madame.

Mme GLORIA BLANCA TIMISH :

985 First and foremost, I would like to express my deep gratitude to other... And I am so much happy for this morning, to welcome our honourable Commission and to our special guests coming from Mine Arnaud, and *kuei, kiuei, kuei*, to all the aboriginal people, and to my friends, relatives, and to every single citizens, ladies and gentlemen, good morning.

990 We are talking about this proposal Mine Arnaud, okay, Mining, but I can tell that in my personal opinion is health is wealth, not mine is wealth. So, this is about not concern economic development. This is about what the important values of our lives concern in physical and natural environment.

995 Actually speaking of mine, this is an excavation in earth, okay, for extracting coal or other minerals, okay. Meaning, the highlights, procedures of Mine Arnaud mining is to make a giant hole, or something extremely channel -- and this is what about to -- digging up, to dig up the biomass or something, material to grow into the ground surface. So, actually, there are two widely ways of mining. The strip mining, this is particularly the hard rocks, and the other one is the underground mining. I am not in good to Mine Arnaud mining to say is, this is very good proposal, business, what they are planning for, but I can say that -- which is commonly the heartless impact of these two ways of mining procedure is really a growth as serious destruction, okay, on the natural and physical environment, and most probably in our ecosystem, in our human health since Mine Arnaud established.

1000
1005 Okay, so we can presume that this, the impact of serious damages, is not immediately. It comes later on in the future. It depends upon if that procedure is not a full mistake, or something, a trial-and-error, or something just in testing can be a bad mining activities, and this is particularly now will happen for a series of disasters in different kinds of country, and this is probably historically, and it was proven why there is a climate change.

1010
1015 My point of view, mine Mine Arnaud is give us a positive and a helpful projection in life of no brighter future in the days to come. It is unsustainable and open cash laid to destroy the power of natural and physical environment, which is the ugly impact. Mining destruction is to poison the natural and physical environment. I think we must to scare the consequences of mining effects for years after coal is removed. The point is this if one thinks to make a ground, underground, remove many things and then put on the ground surface what will be happen? Where this goes? Where come on this waste product? Of course it will be transmit to the water,

1020 the plant, the river, the air, and it goes in the water, poisons the water. It goes out a toxic something, a severe toxic that cause of destructions of every biotic and abiotic aspect in life.

1025 This is considered the all living things and non-living things are included on this production of mining industry that will be destroyed gradually and the impact is causes of lots of sickness in the human health.

1030 So we are talking about life, about our human health, about the human system, why many people are dying. The physician, even though how best the physician, impossible to cure. They cannot give a best medicine when a person got a serious illnesses concerning about the active cancer, or the stage 3 stage 1, stage 2, this is no hope. People die, because we are just only human beings. This kind of factors, of elements, air, water, is not a human made. You cannot repair it. How about for the mountains, the weather conditions? This is not the human made. This is all about the natural, and physical environment, that man, even though how intelligent, genius, it's impossible to do it, an insoluble solution.

1035 Mining is good for money, for making a good – for helping in the human activities, for having a job, the possibility. You can make money because mining is not just a mere ordinary business, but this is gaining millions and billions of money, and that is the possibility that many are tempted, thinking about the development, economy, but they never thinking what the important values of life, of the history, of the natural beings, and it is the most wealthiest one. Money can loss, but the natural ecosystem is there forever.

1040 On the other hand, if any structure fall down or collapse, okay, if the land about it start to sink, either land and water, this is terms of an actual accident that can kill people, just thousands in one day. Why? As what, we go back talking about the weather condition. We cannot control the winds, the strong winds. We cannot control the typhoon, we cannot control any disasters among us, impossible. That is why many people have lost their life. No one can control.

1045 It has been proven the calamitous impacts of mining destructions around the globe are made up of displaced whole communities forced off to leave their lands. That has been proven. If there is an over-flood, tsunami, or whatever, earthquake, you must to go far away, and no things you can bring, just in seconds. In hours you lost everything. What every buildings that you consider that this is the very best building, and beautiful in the world, you spending much money but just one on the seconds, like World Trade Centers is not disaster, but you cannot presume that these will not be broken. You can see how proven it will be broken, and that is the only way disaster can made it.

1055 Like changing the flow on the groundwater in-stream may affect of serious damage to drinking water supplies. All there is under the land and water are subject to die of poisoned water, and also water in air pollution may affect the crucial wildlife habitat destroyed by acid

1060

mine drainage. So, of course, if you put up mining industry you use the chemical, and this chemical as you are mixing the water just to dig up, to find the minerals, and those excess it will be what we call acid mine drainage. So where is they come, the acid mine drainage? Of course, they're going in the system, in the water system, plus it comes through wind or rain. What will we expect, the evaporation, it will be contaminated. The water will be contaminated immediately in all bio -- all living things will be affected. That is why we have epidemic, and this is happened. It transmits in everything, it compacts into the water, air, in whatsoever, and living things are really severely affected, and this...

1065

LE PRÉSIDENT :

1070

Excuse me, Madame Thimish?

Ms. GLORIA BLANCIA THIMISH:

1075

Yes?

LE PRÉSIDENT :

1080

Mrs. Thimish, how long do you have to speak, five more minutes, two more minutes, or, I don't know, because...

Ms. GLORIA BLANCIA THIMISH:

1085

This is almost finished.

LE PRÉSIDENT :

This is almost; okay, go ahead please.

1090

Ms. GLORIA BLANCIA THIMISH:

1095

Okay. Not only poison and sickness, but it has also brought us a series of disasters. Now we are talking about the series of disaster, okay. This, the mining industry, we can presume liable for fire, cause of acid mine drainage; that is why in the wooden (sic) there are so many spark, have causes of fire, okay? There is a fire woods in the wooden, and this is approximately by the acid rain drainage, okay?

Next is flooding because of over-logging trees. The logging trees is the one who stopped flooding, so now I can see and observe here now that too much of cutting trees; that is the

1100 reason every year there is a reparation for the road because water has come, the quality of --
the quantity and the quality of the trees is not enough because of too much logging trees.

1105 Leads to erosion dust, cause of strong wind. This is -- it came from the waste product
from the mining. So, it could be erosion, and it could be contaminated. You are find difficult, and
you are -- will be causes of sickness also. Leads to eruption, cause of scraping method about
the hard rock. They make it scrape, the strip mining it could, it could be cause of eruption.
1110 Leads to landslide, cause of making a giant hole or something deep, an extremely -- channel,
okay. Leads to collapse, cause of removals of millions of biomass. Leads to crack, a lined
surface underground because of misuse of explosive device. Leads to earthquake, cause of
deformations of the earth crust, and leads to violent disturbance of the atmosphere with strong
wind, lightning, flood fall, rain, and usually thunder, snow, storms snow (sic). All these things
leads to critical weather conditions caused by climate change produced by mining industry.

1115 According to the victims to the countries like the Philippines, Japan, Mumbai, Russia,
Israel, Australia, and so forth, these are the major issues of environmental disaster considered
unsolvable problematic task accords by mining industry.

1120 Our goal for Mine Arnaud campaigns for regulations of Mine Arnaud to feed it out
completely of no future of Mine Arnaud than to prepare demolishing the seven islands in the
future. I thank you.

LE PRÉSIDENT :

1125 Thank you very much, Mrs. Thimish.

J'aurais juste une question de clarification. Vous vous êtes positionné aujourd'hui contre...

M. ROLLAND THIMISH :

1130 Ah, ça fait longtemps.

LE PRÉSIDENT :

1135 Et ça fait longtemps – contre le projet.

M. ROLLAND THIMISH :

1140 Depuis que je suis né.

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a pas eu encore de position du Conseil lui-même?

1145

M. ROLLAND THIMISH :

Pour moi, je voulais enregistrer ma position immédiatement. Moi, je ne veux pas attendre la conclusion du BAPE. Pour moi, c'est non.

1150

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je parle du Conseil.

M. ROLLAND THIMISH :

1155

Du Conseil? Le Conseil, c'est différent.

LE PRÉSIDENT :

1160

O.K.

M. ROLLAND THIMISH :

1165

O.K., c'est un groupe, on est uni, mais on a notre point, notre opinion sur la mine Arnaud. Eux autres, ils savent déjà mon opinion à propos de Mine Arnaud. Ils le savent puis ils vont le savoir, ils le savent. Ils savent que je j'allais venir ici aussi.

LE PRÉSIDENT :

1170

D'accord.

M. ROLLAND THIMISH :

1175

Pour moi, j'aime à être ouvert sur toutes les choses qui touchent la terre, comme les mines ou bien les compagnies. Pour moi, je n'adhère pas à l'histoire des mines que tout va être beau, tout va être clair. L'eau va être claire, c'est impossible.

LE PRÉSIDENT :

1180

C'est très bien, je pense que ça répond parfaitement bien, merci beaucoup. Thank you very much, Mrs. Thimish.

M. ROLLAND THIMISH :

O.K. Merci beaucoup.

1185

LE PRÉSIDENT :

Nous allons arrêter une quinzaine de minutes.

1190

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1195

Très bien. Monsieur Claude-Francis Huguet.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1200

Kuei Innuat... (innu). Quelques préalables et considérants avant d'entamer les quatre points que je voudrais aborder. Présentement, j'ai relu les transcriptions des précédentes auditions et j'ai relevé, dans les trois interventions que j'avais faites, un continuum que j'aimerais redévelopper, et ensuite ajouter un point supplémentaire qui concerne l'aspect financier du dossier et des impacts majeurs qu'il y a.

1205

Dans les considérants, au préalable, j'aimerais vous citer mes inspirations qui m'ont aidé à me faire une idée, entre autres Richard Heinberg « *The Oil Depletion Protocol* », Yves Cochet, des ressources, un ancien ministre qui a planché beaucoup sur les ressources naturelles et l'avenir des ressources naturelles dans le monde, et aussi un numéro très intéressant de *Science et Vie* d'avril 2009, que tout le monde pourrait consulter et qui s'appelle « *Quand l'homme fait trembler la terre* ». Ce sont des documents importants, parce que je m'en suis inspiré assez librement dans le discours après.

1210

Une image pour bien se situer, pour que tout le monde comprenne bien où on se situe actuellement. Lorsque nous avons un problème de baignoire qui se remplit par un robinet qui coule, on ne sait pas quand la baignoire va finir par déborder, mais cependant, nous sommes sur une planète Terre où actuellement, dans notre activité humaine, tous les jours, nous remplissons une baignoire qui finira par déborder. Que ce soit sur l'exploitation des mines, que ce soit sur l'air, l'eau, l'écosystème, les pêches, et cetera, et cetera.

1215

1220

Alors nous savons aujourd'hui que la planète est fragile, pour elle comme pour nous tous. Cette prise de conscience n'est sûrement pas trop précoce. On s'aperçoit même que les

1225 activités humaines peuvent continuer à précipiter sa destruction. Qu'on pense à la biodiversité menacée, aux sols surexploités, aux poubelles accumulées, au climat asphyxié par le CO₂ et autres gaz, à l'eau qui, par endroits, commence à manquer et à la fonte des glaciers et quoi d'autre? Bien, nous avons oublié les petits trous; une mine par-ci, par-là, un forage par-ci, par-là, un barrage par-ci, par-là. Et l'objet de notre consultation vise aussi ce petit oubli que nous avons fait.

1230 La protection de l'environnement progresse régulièrement dans la hiérarchie des préoccupations, tant des individus que des différents paliers de gouvernement; la preuve, nous faisons un BAPE. L'opinion publique est consciente des efforts à fournir, de la même manière que l'atmosphère est un bien commun de l'humanité géré par un traité des Nations-Unies, les ressources carbonées, minérales, animales, végétales, halieutiques, et cetera, de la terre sont
1235 tellement précieuses et stratégiques et cruciales, qu'elles devraient faire l'objet des mêmes exigences.

1240 Mais allez dire cela aux spéculateurs, aux investisseurs, aux promoteurs de projets ou au cours de la bourse, force est de constater que pour ceux-là, la prise de conscience a cependant toujours du mal à dépasser le stade des vœux pieux.

1245 En politique, comme au niveau des comportements individuels, le credo du développement économique, grande messe diffusée et relayée par les médias comme la solution à combler l'écart entre les pays dits développés et les pays émergents ou pauvres ne sera pas comblé par la fuite en avant technologique et l'exploitation, des matières premières manqueront.

1250 Nous atteignons le pic de Hubbert – ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les scientifiques, ce sont les chercheurs – après lequel toutes les courbes d'extraction géologique décroissent. Il est important d'aborder cette vision de la déplétion des ressources et de la pollution en amont et en aval pour construire une économie et une société harmonieuse, consciente du legs à ses générations futures et non pas actuellement cette fuite en avant du « après moi, le déluge ».

1255 Pour revenir donc, après cette présentation générique, j'aimerais revenir sur la première présentation ou questionnement sur le mur-écran. J'aimerais savoir, peut-être que là, on me répondra après, mais je n'ai pas retrouvé, moi, de suite à mon questionnement, à savoir s'il y avait eu des études de faites sur cette disparition de la bande humide, puisque le mur va écraser neuf émissaires au niveau des affluents, des tributaires qui viennent à la zone humide, donc je trouve que la baie de Sept-Îles qui, à l'origine, était à 100 % un territoire humide et
1260 générateur donc de zostère, se retrouvera encore complètement asphyxiée si on ne fait rien de ce côté-là. Et je n'ai pas retrouvé de suite logique à cette demande-là dans les ajouts qui ont été faits. Peut-être que le ministère, les ministères ne sont pas concernés, peut-être qu'ils ne

veulent pas le savoir, je ne le sais pas, s'ils ont fait une demande au promoteur, mais ça serait intéressant de le savoir.

1265

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous laisser aller, puis je vous répondrai tout à l'heure.

1270

M. CLAUDE-FRANCIC HUGUET :

D'accord. Mais c'est très important, puisque cette bande humide, cette zostère, c'est tout l'équilibre, nous, qu'il nous reste dans la baie. Il n'y a pas tellement le choix, là. Il ne reste plus grand-chose. Parce qu'on a déjà asséché tout vers l'est et puis une grande partie de la ville, qui est bâtie sur ce qui était une ancienne zone humide. Il reste juste ça. C'est important pour la vie de la baie. C'est fondamental. Or, c'est quand même presque quatre kilomètres de long pour une bande énorme, en bas, de plus, je ne sais pas, près de 100 mètres qui vont écraser tous les tributaires. Donc, disparition de cette bande humide, c'est questionnant.

1275

1280

Le deuxième point, c'était aussi la sédimentation qui se fait par le ruisseau Clet, le vidage de la baignoire, le grand trou, on en avait parlé, il n'y avait pas eu d'étude de faite non plus sur la gestion à long terme de ce trou, un grand trou qui va nous être laissé et qu'il faudra peut-être surveiller pendant plus de 50 ans, avait été dit pendant les audiences. Si on fait le compte, 50 ans plus 28 ans, ça fait 78 ans, mettons 80 ans, c'est presque deux vies de génération, là.

1285

Je ne crois pas que personne ne va financer ça pendant deux générations. Moi, je trouve qu'il y a derrière ça quelque chose qui ne tourne pas rond, là. Il y a un questionnement majeur à avoir, surtout que quand on sait que l'eau qui va être rejetée dans le ruisseau Clet par cette usine va s'en aller systématiquement dans la baie. Je n'ai pas vu aucune étude sur les courants marins et la sédimentation, le dépôt à long terme, les charges actives qui vont se faire là, parce qu'il y a des métaux lourds. C'est complètement incroyable, c'est farfelu, cette histoire-là! Ça me paraît élémentaire d'avoir fait au moins une étude de sédimentation des courants dans la baie et il n'y a rien qui est fait.

1290

1295

Et puis, alors, là, évidemment, j'ai entamé un dossier qui est beaucoup plus lourd qui s'appelle le dynamitage. J'avais posé des questions au spécialiste du dynamitage qui était présent et j'aimerais vous présenter quelques points de vue qui émergent justement de ce *Science et Vie*-là, à l'effet que maintenant, les scientifiques se posent beaucoup de questions sur les effets conjugués du travail de l'homme sur la terre, notamment justement les forages ou les barrages ou la géothermie. Et, par contre, je ne vois pas beaucoup clair pour lire, je n'avais prévu qu'on verrait si peu clair. En tout cas.

1300

1305 En résumé, quand même, on peut le dire facilement, il y a des gens qui se posent la question et qui ont fait des études notamment aux États-Unis et en France et il apparaît que les effets sur les plaques sismiques ou la plaque tectonique en fait – comme nous, ici, nous avons eu un tremblement de terre récemment, donc ces effets de charges répétées, ou petites ou grosses ne sont pas tellement prévisibles à court ou moyen ou long terme. Cependant, on a répertorié plus de 200 cas où juste l'activité minière a induit, à moyen terme ou à court terme, des problèmes sur la plaque tectonique et a provoqué des secousses sismiques.

1310 Or, ici, nous avons une faille à 25, 30, 40 kilomètres qui passe là, nous avons régulièrement, à tous les ans, des petites secousses sismiques qui n'étaient pas très importantes il y a quelques années, quand je suis arrivé à Sept-Îles, elles étaient de l'ordre de 2,6 à peu près, en moyenne, et depuis une dizaine d'années elles sont rendues maintenant
1315 autour de 3,5 à 4,5. Donc, on peut se poser des questions : est-ce que l'activité minière subséquente dans le nord et le poids des barrages rajoutés, comme Sainte-Marguerite et autres et puis Manic 5 et puis La Grande, la baie James et tout, finalement, et les minières dans le nord à Schefferville et, enfin, Labrador City et autres, n'ont pas des effets sur l'évolution de la sismologie ici?

1320 Et il n'y a pas d'étude non plus qui ont été faites de ce côté-là. Quand j'avais demandé à travers la matière, à partir de la baie de Sept-Îles, du milieu de la baie de Sept-Îles, qu'est-ce qui allait se produire, notamment sur la bande d'argile qui est un peu une argile marine qui est instable, sur laquelle d'ailleurs le mur va se reposer, on n'a pas eu de modalisation non plus de
1325 faite, on se réfugie derrière l'idée que les normes sont satisfaisantes. Mais les normes ne prouvent rien, puisque dans ce numéro-là, il est dit clairement que finalement, une petite charge peut avoir des effets aussi importants qu'une grande charge, ça dépend où c'est, quand c'est, ça dépend du sous-sol, si le sous-sol est en équilibre ou pas en équilibre, s'il y a eu des tensions antérieures ou pas de tension antérieure dans la roche.

1330 Or ça, si je me rappelle bien, dans le rapport qui nous a été présenté du promoteur, la firme SNC Lavalin ne se garantit en rien de la qualité du sous-sol et au niveau des failles. Elle ne veut pas prendre le risque de cautionner rien. Alors, il faudra peut-être me corriger, mais c'est ce que j'avais lu, moi. Alors, c'est quand même inquiétant de savoir que, finalement, on joue un
1335 peu comme ça, à une roulette russe.

1340 Ça, c'était pour les trois points principaux en retour et là, maintenant, il y a un point nouveau qui vient de s'ajouter dans mon questionnement, et il est grave, il est très grave ce point-là, parce qu'il touche, dans le fond, l'ensemble de tous les citoyens et citoyennes qui vivent au Québec et qui payent, qui achètent et qui vendent et qui font des affaires, parce que les taxes sont enfin utilisées à des fins publiques, par bout, et il existe une caisse qui s'appelle la Caisse d'investissement, qui utilise ces fonds-là, les fonds publics. C'est elle qui finance à 62 %, dans le projet, actuellement, les recherches et la mise en place du projet.

1345 Or, ces fonds publics, comment se fait-il qu'ils ne sont pas transparents? Comment se
fait-il qu'on n'a pas accès à la gestion de ces fonds publics d'une façon transparente? Il est
comme questionnant que voir qu'on puisse disposer de presque 600 millions, quand le projet va
être fait, que cet argent-là sera utilisé où, quand, comment? D'autant plus inquiétant que
1350 lorsque, samedi passé, il y a eu une marche faite par des jeunes, il y avait un industriel du coin
qui était là, qui essayait de convaincre ou de discuter avec les jeunes du bienfondé du projet de
la mine et qui se vantait d'avoir déjà investi dans des terrains. Est-ce qu'il y aurait des délits
d'initiés? Est-ce que le projet serait déjà accepté à notre insu? Bien, c'est questionnant, là.
Franchement, moi, personnellement, je crois que, un, le vérificateur général devrait se pencher
sérieusement sur l'irréalisme d'injecter autant d'argent sans avoir une garantie de retour, parce
1355 que c'est notre argent qui doit financer la santé, les caisses de retraite, donc il faut que cet
argent-là soit productif. C'est inquiétant.

Vous, personnellement quand vous allez à votre Caisse populaire ou à votre banque, si
vous investissez 1 000 \$ dans une épargne, vous vous attendez d'avoir un retour sur
l'ensemble du capital de ce que vous investissez. Mettons que vous mettiez 10 000 \$, vous ne
1360 voulez pas avoir juste, vous, 6 000 \$ après avoir pris en compte pour 30 % à la fin du projet.
C'est ce que ça sera avec Yara. Yara aura 60 % et nous, on aura 30 %. Moi, j'appelle ça de la
prévarication. La prévarication, je vais vous le dire tout de suite, dans le dictionnaire, ça veut
dire : « Détournement des fonds publics à des fins de profits privés. »

1365 Bien, oui. Si moi je vous donne autant d'argent puis que je n'en retire pas l'usufruit, c'est
vous qui faites le bénéfice avec, je m'excuse, mais il y a quelque chose qui ne marche pas dans
notre gestion collective de l'argent public et j'aimerais que moi, l'UPAC se pose sérieusement la
question et vienne faire un tour du côté du projet. Est-ce que la commission aurait cette facilité
de pouvoir demander à ce que la transparence financière existe et qu'on soit garantie par, peut-
1370 être l'UPAC ou le vérificateur général, qu'il n'y a pas déjà des problèmes à l'intérieur du
financement?

Ça fait que ça, c'était mes quatre points importants. Je ne veux pas prendre toute la
place, mais je n'aurai pas la réponse, c'est évident. Sauf que je remercie la commission et je
1375 suis prêt à écouter éventuellement les compléments d'information, s'il y en avait.

LE PRÉSIDENT :

1380 Oui, absolument. Je vais, avant de céder la parole à madame Goyer, je vais tout
simplement, en réponse à votre question, vous demander, peut-être tout à l'heure, après la fin
de la séance, d'entrer en contact avec monsieur Tremblay, qui est l'analyste, qui fait le suivi de
tout ce qui a été dit en audience publique lors de la première partie, pour s'assurer qu'il y ait des
suites données auprès des personnes-ressources.

1385

Donc, vous pourriez vérifier avec lui s'il y a eu des suites ou pas et je peux vous assurer d'une chose, c'est qu'entre la première partie et la deuxième partie, nous avons, la commission a été inondée de questions et la commission a procédé avec une très grande diligence pour que les citoyens, les participants puissent avoir des réponses le plus rapidement possible. Donc, nous donnions suite, nous avons donné priorité à ces questions-là et nous avons donné suite très rapidement. Mais vous pourriez le vérifier avec monsieur Tremblay. Madame Goyer?

1390

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1395

Bonjour, Monsieur. Dans votre point de vue, vous nous parlez des inquiétudes que vous avez par rapport à l'émissaire ruisseau Clet dans la baie et vous nous dites que vous êtes, vous auriez apprécié avoir une étude de sédimentation, à tout le moins, une étude des courants marins et des charges. J'aimerais avoir un peu votre perception. Est-ce que le projet Observatoire qui va être piloté par l'INREST, le cégep et des partenaires, est-ce que vous pensez que ce véhicule pourrait, après sa phase 1, on a compris, la phase 1 ça va être une revue de littérature, pensez-vous qu'on pourrait faire ce portrait-là dans le cadre de l'observatoire?

1400

M. CLAUDE-FRANCIC HUGUET :

1405

Bon, on peut... premièrement, je vais émettre un commentaire personnel. Je déplore beaucoup qu'on arrive au développement économique du territoire et qu'on pousse des plans de développement économique et d'utilisation des ressources naturelles, d'abord, 1) en respect du droit innu qui n'a pas été fait – il faudrait regarder le jugement qui a été au Yukon par la Cour supérieure entre autres au niveau des claims, on doit demander l'avis des Premières Nations avant de faire quoi que ce soit –, donc ça, ça joue aussi au niveau de la baie, parce que finalement, est-ce qu'ils ont été intégrés dans le projet du cégep? Je ne le sais pas, mais je n'ai pas l'impression qu'on a encore fait une jonction complète ensemble au niveau de la surveillance du territoire. Mais on arrive encore après. On arrive après.

1410

1415

Peut-être que l'Université, il aurait été intéressant d'avoir une Université du nord ou quelque chose pour que la cartographie du territoire soit faite pour qu'on puisse avoir de vraies valeurs au niveau de la référence; qu'est-ce qu'on peut protéger, pas protéger, qu'est-ce qui existe? On y va avec nos gros sabots, mais on n'a pas encore la connaissance réelle de tout ce qui existe.

1420

C'est un système très particulier de milliards de petits points d'eau, de swamp, puis c'est générateur de zostère, c'est très important. C'est l'équivalent un peu de la forêt amazonienne, notre Bouclier canadien nordique et on est, à mon avis, pas très responsable de la façon dont on aborde la chose.

1425

Effectivement, un observatoire, on ne peut que le souhaiter, mais à condition qu'il n'arrive pas trop tard, parce que là, si on a déjà fait le trou puis qu'on a déjà exploité tout, on n'observera que les dégâts, on n'observera pas ce qui était avant.

1430 Là est le problème, en fait. Moi, je ne suis pas contre la vertu, mais il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faudrait laisser l'église au milieu du village, pour faire une belle image. C'est-à-dire prendre le temps d'attendre, s'il le faut. Et d'ailleurs, une des recommandations que j'aimerais que le gouvernement comprenne, c'est que la plus grande richesse qu'on puisse avoir, c'est ce qu'on n'utilise pas.

1435 Le phosphate qu'on veut utiliser, bien actuellement, c'est un petit peu ridicule. Je m'excuse, parce que moi, dans les années 50, quand je faisais mes études, on me montrait des images du Maroc où on allait avec des camions à tour de bras à ciel ouvert et ça continue encore aujourd'hui. C'est évident que ça coûtera moins cher d'aller l'acheter là-bas que de
1440 l'acheter ici. Ça fait que je ne pense pas qu'il y a un grand avenir à vouloir exploiter plus chèrement et avec plus de difficultés un gisement qui est enfoui si profond, là. Il faut être lucide quand même, là.

Alors, qu'est-ce que cache ce projet-là par en arrière? Là, je fais un peu de détours par
1445 rapport à votre question, mais enfin, ça se rejoint aussi. Qu'est-ce qui se cache derrière ce projet-là finalement? Est-ce que c'est vraiment un vrai projet pour exploiter du phosphate? Puisqu'on avait déjà, en 95, voulu vendre la magnétite et puis ça n'a pas marché, donc est-ce qu'on revient à la charge pour essayer d'exploiter un filon, mais quel filon?

1450 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vous remercie Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1455 Merci beaucoup Monsieur Huguet.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

1460 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1465 Madame Denise Jourdain.

LE PRÉSIDENT :

Madame Denise Jourdain.

1470

Mme DENISE JOURDAIN (traduction de l'interprète) :

Bonjour. Je fais mes salutations à tout le monde, je vous souhaite la bienvenue. Mesdames Goyer et Drapeau, Monsieur, moi, je demanderais, mes amis blancs, mes amis Septiliens qui sont ici, moi, je vais parler, je vais m'exprimer en innu, dans ma langue innue, puis je vais essayer de, je vais respecter, je respecte mon grand-père, mon arrière-grand-père, tous les gens qui ont foulé le sol, le territoire.

1475

Alors, je suis un peu nerveuse, là. J'ai écrit, je ne sais pas, je ne connais pas les démarches du gouvernement du Québec. J'ai écrit au gouvernement, j'ai fait une petite courte lettre, un petit document que j'ai envoyé au gouvernement, puis je suis ici aujourd'hui pour parler au nom des Innus. Mon nom est Denise Jourdain, je viens du Conseil de bande. Moi, j'ai un numéro de bande, là. Ça, c'est mon numéro de bande. C'est un numéro...

1480

Autre chose concernant la *Loi des Indiens*, le gouvernement fédéral – je vais employer quelques mots en français, quand on parle du colonialisme, quand gouvernement, le ministère des Affaires indiennes, quand il a décidé de contrôler les Innus, le gouvernement, dans la loi, il y a plusieurs... le gouvernement nous contrôle. Le gouvernement fédéral, le gouvernement d'Ottawa, il nous assimile concernant le système des réserves, concernant les terres réservées aux Innus, concernant aussi les pensionnats indiens qui nous ont... le gouvernement a volé nos enfants, il les a envoyés au pensionnat, puis il y a des répercussions aujourd'hui grâce aux pensionnats indiens.

1485

1490

Concernant nos traditions ancestrales, j'ai un autre statut. Vous, vous êtes ici, il n'y a personne, il y a seulement des Innus qui ont le... on a deux statuts. Comprenez-vous, quand on parle de la citoyenneté du Canada, le gouvernement du Québec, provincial, j'ai un numéro sur la *Loi des Indiens*, j'ai un autre statut de quoi que je suis, que le gouvernement nous reconnaît, concernant l'appartenance du territoire au niveau juridique, si on regarde la constitution, les droits ancestraux, il y a...

1495

1500

Concernant mes droits ancestraux, d'après ce que je peux comprendre, ça touche toutes les activités traditionnelles : la chasse, la cueillette des petits fruits, la pêche, la trappe sur mon territoire. Lorsque je construis, lorsque je marche, lorsque je vais dans mon territoire ancestral, territoire ancestral de mon père, c'est ça, mes droits ancestraux. Il y a aussi le titre aborigène qui est mentionné. La Cour suprême mentionne, c'est comme un spectre, mais ce qui arrive, pourquoi le gouvernement parle comme ça, c'est comme si c'était dangereux. Moi, je sais

1505

aujourd'hui que le gouvernement a peur. Le gouvernement fédéral, aussi le gouvernement fédéral a peur que ces droits soient clarifiés, c'est quoi le titre aborigène.

1510

Le gouvernement fédéral ne peut pas être clair et dire que le pays lui appartient, il ne peut pas affirmer que le territoire lui appartient, il ne peut pas affirmer sa souveraineté territoriale, parce que les Indiens sont là. Les Innus sont là.

1515

En ce qui concerne le gouvernement provincial, il ne peut pas non plus... que le territoire du Québec lui appartient, parce qu'encore une fois, les Innus sont là.

1520

Il y a beaucoup de jugements qui ont été faits où on reconnaît les droits des Innus. Lorsqu'on parle de la Cour, le gouvernement fédéral a ses cours, la province aussi, parce que le gouvernement s'est donné le droit, lorsqu'il s'est donné un système juridique, les gouvernements fédéral et provincial se sont donné un système juridique, ils n'ont jamais tenu compte des Innus ou bien les consulter, leur demander si les Innus ont des lois qui les dérangent ou qui peuvent les défendre. Les gouvernements font toutes leurs lois selon leur façon de vivre, selon la manière qu'ils gouvernent. Lorsque l'Innu veut défendre son territoire, on l'arrête.

1525

J'ai déjà été arrêtée, j'ai défendu mon territoire, je vais passer en cour, mais je ne reconnais pas les cours de justice de la manière que ça fonctionne au Canada et au Québec aussi, parce que lorsque je me suis... j'ai fait des manifestations. On a joué avec mes droits ancestraux, c'est une loi naturelle qui fait que je me tiens debout, que je bloque les chemins pour défendre mes droits.

1530

Depuis plusieurs années qu'on ne tient pas compte des droits des Innus, qu'on manque de respect envers eux, je me suis dit, je me suis posé la question : quand est-ce qu'on va reconnaître nos droits ancestraux? J'ai grandi, mon père, ma mère. J'ai vu mon père, ma mère, ils se sont levés debout, ils ont fait des émeutes, ils se sont défendus contre le gouvernement. Je l'ai dans moi puis j'ai été élevée comme ça puis je l'ai vécu. J'ai vu mes parents qui se battaient pour leurs droits.

1535

Lorsque j'ai bloqué le chemin, c'est là que j'ai vu, parce que j'ai vu ça dans les yeux de mon petit-fils, que je me suis dit : est-ce que c'est l'héritage que je veux laisser à mon petit enfant, mon petit-fils pour bloquer des chemins, pour qu'il soit reconnu qu'il existe, qu'il a des droits ancestraux? Je me suis dit : non. On dérange les gouvernements parce qu'on a des droits quand même, puis c'est très pesant, la situation qu'on vit. On y croit, parce qu'on n'a jamais cédé nos droits ni éteint nos droits sur notre territoire. On n'a rien vendu, on n'a eu aucune signature de document.

1545

1550 Et aussi, d'après ce que je peux comprendre sur la façon de professer du gouvernement, le gouvernement provincial veut trouver une façon d'éteindre nos droits petit à petit. Quelqu'un qui croit que c'est lui le propriétaire, ne donnera pas le droit à n'importe qui de briser son territoire. Ce que je veux dire par là, le gouvernement du Québec dit que notre territoire lui appartient. Je pose la question : si le gouvernement pense que c'est à lui, le territoire, pourquoi il dit à Mine Arnaud de s'asseoir avec les Innus? Pourquoi les autres compagnies minières viennent s'asseoir avec les Innus pour négocier? Le gouvernement ne peut dire que le territoire lui appartient, ça appartient aux Innus. Si je n'avais pas mes droits ancestraux, jamais ils ne seraient venus négocier avec les Innus. Les compagnies minières ne se seraient pas assises avec les Innus ou le bien Conseil de bande.

1560 Autre chose que je veux amener pour que ça soit bien clair pour vous. Ici à Sept-Îles, le gouvernement dit que c'était une réserve. Selon la *Loi sur les Indiens*, c'est là qu'on va mettre les Innus, puis le gouvernement envoie de l'argent à Innu takuaikan pour gérer la bande, l'habitation, l'école, l'éducation, le bien-être, pour gérer la Communauté.

1565 Mais des fois, hors de la réserve, lorsqu'on va sur le territoire ancestral, c'est mes droits, ce n'est pas Innu takuaikan qui pêche et qui ramasse les petits fruits, c'est les Innus, c'est les droits inhérents de chaque Innu. Je ne veux pas que vous pensiez que l'Innu takuaikan dit oui, je ne veux pas que vous pensiez que peut-être, il y a peut-être une erreur, parce que ce n'est pas tout le monde qui est d'accord avec ce projet. On manque de l'information, ils vont de l'avant avec nos droits, puis ça me fait de la peine aujourd'hui.

1570 J'essaie de défendre mes droits pour mes petits-enfants, qu'ils n'aient pas à vivre, qu'ils n'aient pas à faire des grèves, des blocages de chemin, pour pas qu'ils se battent pour leurs droits. Même mon droit autochtone, ce n'est pas moi qui... c'est reconnu par le gouvernement fédéral, c'est eux autres qui ont reconnu nos droits. Mais aujourd'hui, j'utilise la constitution du Canada pour donner mon opinion concernant mon droit autochtone. Je ne veux pas me tromper non plus.

1580 Autre chose que je veux vous amener concernant la baie de Sept-Îles. C'est un territoire Innu et on n'a jamais cédé ce territoire. C'est des gens qui venaient ici à l'été, ils chassaient, ils pêchaient, puis l'autre personne l'a mentionné aussi, que les gens faisaient la pêche, ils faisaient la chasse, ils ramassaient les œufs de goélands. C'est comme ça que vivaient nos ancêtres avant qu'il y ait des blancs. Les gens mangeaient des œufs de goélands avant que ceux-ci mangent d'autres choses. Mon père m'avait mentionné qu'il prenait son canot pour aller de l'autre bord, aller à la chasse.

1585 On a voulu nous éteindre, nous endormir. On nous a donné du travail, on a été éduqué, on a été forcé aux études. Les Innus, avant, allaient sur le territoire presque un an. Ils restaient sur le territoire pendant à peu près dix mois. Avant, ils partaient au mois d'août, à l'automne,

1590 après ça, ils revenaient ici, au mois d'avril, à peu près, ou bien au mois de mai, juin, vu que
c'était dans la période où les écoles commençaient. Comment voulez-vous qu'on retourne aux
activités que les gens, nos ancêtres faisaient avant?

1595 Il y a des choses qui nous bloquent. Par exemple, comme le gouvernement du Québec,
via la DPJ, il y a aussi l'éducation qui nous dérange. C'est ça, la politique d'assimilation. Ici, à
Sept-Îles, on n'a jamais cédé ce territoire, ni vendu. On nous a tassés tellement on dérangeait.

1600 Lorsque j'ai donné ce document ici, là, que la Ville ne se trompe pas sur les... ce qu'ils ont
fait sur les Innus qui voulaient défendre leur territoire, je remercie aussi mon aïeule Julie Nissipi
qui ne voulait pas déménager lorsque le gouvernement a décidé de faire une réserve. J'ai suivi,
même s'il y a juste un Innu sur le territoire d'Uashat, ce que je comprends aujourd'hui, c'est
notre territoire. C'est comme, on a nos droits ancestraux, ils sont partout, même si le
gouvernement a nommé ce territoire : terre réservée.

1605 C'est notre territoire de chasse. Les Innus étaient ici avant. On n'a jamais quitté notre
territoire et on a toujours occupé ce territoire. Nos ancêtres aussi ont occupé ce territoire et à
Ottawa, le gouvernement d'Ottawa, sur sa façon de procéder veut éteindre les droits des Innus.
On nous envoie maintenant Mine Arnaud. Je sais que c'est des Québécois, c'est eux autres via
Investissement Québec, c'est leur argent. Moi, je me suis dit, après avoir suivi ce qui se fait
aujourd'hui en ce qui concerne le travail que font les blancs de la région, c'est des bonnes
questions. Ils ont posé des bonnes questions et ça m'a donné encore plus d'information là-
dessus. Puis ce n'est pas juste les Innus que ça dérange, il y a aussi de blancs que ça dérange,
ce projet-là qui s'en vient.

1615 Moi, je prends Mine Arnaud comme le gouvernement du Québec. Ils négocient avec les
Innus pour prendre notre propriété. On est nombreux, on est 62 %. Moi, je veux dire au
gouvernement : faites attention. Faites attention de la manière qu'il joue, le gouvernement du
Québec joue avec Innu takwaikan.

Mme DENISE JOURDAIN :

1620 *Guide intermédiaire en matière de consultation des communautés autochtones*, mis à jour
en 2008. Je vais le dire en français. Le Québec inscrit ceci dans ce document, cette obligation
de consulter les communautés autochtones découle du principe de l'honneur de la Couronne.
Ce principe prend naissance lorsque la Couronne a connaissance concrètement ou par
imputation de l'existence possible d'un droit ancestral revendiqué et qu'elle envisage des
1625 mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur celui-ci. Les mesures susceptibles de
porter atteinte au droit revendiqué à l'honneur de la Couronne par les Communautés
autochtones concernent tant les projets de développement nécessitant une intervention de l'État
que les activités relatives aux terres publiques.

(Propos en innu non traduits.)

1630

LE PRÉSIDENT :

Traduction, s'il vous plaît.

1635

Mme DENISE JOURDAIN (traduction de l'interprète) :

Nous sommes en retard concernant... alors, ça va bien. Nous sommes en retard concernant les démarches du gouvernement fédéral, concernant sa planification, nous ne reconnaissons pas le gouvernement concernant le...

1640

J'ai consulté un document concernant la cause Kruger. Dans le document, c'est stipulé : les Innus qui ont signé, c'est comme si les Innus éteindraient leurs droits. Quand on signe des traités, des fois il y a le système ERA, parce qu'avec le programme ERA, on renonce à nos pratiques traditionnelles sur le site d'un territoire donné. Les gouvernements ont toujours voulu éteindre nos droits. Concernant la *Loi sur les Indiens*, l'objectif du gouvernement c'est d'éteindre les droits des Innus. Peut-être, si je ne me suis pas réveillée en tant que femme innue, je n'ai pas tout le savoir de mon père et de mon grand-père, le savoir innu, j'ai mon histoire, j'ai mon territoire. Les aînés, c'était des grands connaisseurs du territoire.

1645

1650

Je ne serais pas ici aujourd'hui, si mes parents, mes ancêtres, c'est grâce à eux que je suis ici.

LE PRÉSIDENT :

1655

Alors, Madame Jourdain, je vous demanderais d'essayer de conclure.

Mme DENISE JOURDAIN :

1660

Oui. Je vais juste terminer, parce que je vais déposer ça aussi. O.K., j'ai oublié de mentionner : même Mine Arnaud reconnaît que nous avons deux catégories de citoyenneté. Je vous présente la version blanche de ces informations et la version innue pour vous dire que je possède deux statuts de citoyenne, deux catégories de statut.

1665

Je vais conclure avec une expérience que j'ai vécue avec ma mère avant de mourir. Tout le monde sait, dans la communauté, que ma mère, elle n'était plus mobile, elle était clouée sur sa chaise roulante. Avant de mourir, elle a exprimé le désir d'aller faire, d'aller cueillir des graines rouges au site même de Mine Arnaud. Je ne comprenais pas pourquoi elle a voulu aller cueillir des graines rouges étant donné qu'elle ne pouvait pas débarquer de sa chaise roulante.

1670 Mais arrivée sur le site, elle nous avait demandé de ne pas aller plus loin, de rester proche. Elle, elle nous observait.

1675 Plus tard j'ai compris que ma mère voulait juste vivre, avant de nourrir, son mode de vie à travers nous en faisant la cueillette de graines rouges. Mon environnement n'était pas, comment je pourrais dire ça, propice à la transmission de nos connaissances ancestrales, de nos pratiques ancestrales et la demande expresse, je dirais, la dernière volonté de ma mère de vouloir faire la cueillette de graines rouges sachant qu'elle ne pourrait pas débarquer de l'auto, mais qu'elle le vivrait à travers nous, moi et ma cousine, elle venait confirmer ses droits ancestraux. Puis moi, juste par le seul fait d'une seule graine rouge, j'affirme ma souveraineté. Je l'affirme, ma souveraineté, puis j'affirme que mon père, ma mère, mes ancêtres parcouraient ce grand territoire. Mon ancêtre Julie Nissipi, elle a maintenu ce territoire-là. Ma souveraineté territoriale, c'est Uashat. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1685 Merci beaucoup, Madame Jourdain. C'est un beau témoignage. Merci infiniment.

Mme DENISE JOURDAIN :

1690 Ce n'est pas juste un témoignage, je remets les faits dans leur contexte.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Non, non, mais on a très bien compris.

1695 **Mme DENISE JOURDAIN :**

1700 J'ai oublié de mentionner aussi, là. Je ne voulais pas participer au travail du BAPE, puis ce n'est pas pour dire que vous ne faites pas un bon travail, au contraire, j'admire l'efficacité de votre travail, mais juste pour vous dire que nous sommes en présence de deux compétences. Vous, vous faites partie de la compétence provinciale, le BAPE est une institution provinciale, je me trouve devant vous, je suis régie par la compétence fédérale.

1705 Je ne sais même pas, si j'avais les moyens, je pourrais peut-être vous poursuivre comme institution, étant donné que vous êtes ici sans même reconnaître, je ne veux pas dire que vous avez les pouvoirs non plus, mais j'essaie de vous faire comprendre qu'il y a deux compétences. Nous, c'est l'article 35, les compétences du Québec, c'est sous l'article 92 de la Constitution canadienne.

1710

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Jourdain. Monsieur Bernard St-Onge.

1715

M. BERNARD ST-ONGE (traduction de l'interprète) :

Kuei! Moi, je voudrais partager... (propos en innu non transcrits.)

1720

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas la traduction.

1725

M. BERNARD ST-ONGE :

C'est que j'ai eu un peu de difficulté de venir ici, dans le sens : à matin, j'ai pris un taxi, je suis venu ici, puis ils m'ont dit : « Tu vas où? » J'ai dit : « Je passe à la commission là-bas. » Il dit : « Qu'est-ce qu'il y a là? – Le BAPE. » Il dit : « Comment ça, le Pape, il est rendu ici? – Pas le Pape, le BAPE. » C'est pour ça que vous me donnez beaucoup de trouble.

1730

LE PRÉSIDENT :

Merci de nous mettre sur un piédestal.

1735

M. BERNARD ST-ONGE :

Non, non, je n'ai pas fini.

1740

LE PRÉSIDENT :

Je m'en doutais que le pot arrivait.

1745

M. BERNARD ST-ONGE :

On fait-tu de la comédie, là? Coupez toutes les images, je ne veux pas faire de comédie. Moi, je suis d'origine de Moisie. Je suis né à Moisie. J'ai fait la connaissance de mes frères des trois Amériques. Je suis allé voir les Incas, les Mayas en Amérique du Sud, je suis allé voir les Indiens des États-Unis puis à travers le Canada. Tous les frères que j'ai rencontrés, toutes les Nations autochtones, ils ont la même idée, ils ont la même pensée, ils disent : « Nous autres on l'appelle l'Amérique du Sud, la *Pachamama*, aux États-Unis c'est *Mother Land*, au Canada, c'est la Terre-Mère. Parce que ta mère, elle va te nourrir, elle va t'habiller, elle va te donner des médicaments, c'est justement ça que la terre fait.

1750

La terre, elle prend les mêmes gestes que ta maman, elle fait attention à toi. Dans ce sens-là, moi, j'ai beaucoup de respect pour la Terre-Mère, c'est dans ce sens-là, toi, si tu fais la mine, tu vas blesser maman. Toi, tu ne t'en occupes pas, peut-être bien qu'elle est morte, je ne sais pas, mais tu ne t'en occuperas pas, toi, tu n'as pas la même pensée.

1755

Tu aurais peut-être bien une base de pensée des autochtones, ici on fait une réunion dans le musée. Le musée, il représente les quatre saisons : tu as l'été, printemps, automne, hiver. Ça, c'est toutes nos origines, comment est-ce qu'on vivait traditionnellement. Mais avec votre venue, de Jacques Cartier, on s'est fait pas mal piétiner, mais là, ce n'est pas comme avant, un petit peu, il y en a quelques-uns encore qui font beaucoup de chasse à l'année dans le bois. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de respect.

1760

Vous m'excusez, je peux parler en Indien?

1765

LE PRÉSIDENT :

En anglais ou en innu?

1770

M. BERNARD ST-ONGE :

En espagnol.

1775

LE PRÉSIDENT :

Vous allez parler en anglais ou en innu?

1780

M. BERNARD ST-ONGE :

En innu.

1785

LE PRÉSIDENT :

Je vous pose la question parce que tout à l'heure, il y a une intervenante qui a parlé en anglais.

1790

M. BERNARD ST-ONGE (traduction de l'interprète) :

Moi, ça me touche quand vous détruisez mon territoire. Je voudrais vous dire ceci. J'ai un ami qui a été blessé quand il a descendu le long de la montagne. Il ne pouvait pas freiner. Il a amené sa voiture au garage puis là, il a demandé au mécanicien : « Que s'est-il passé, pourquoi je n'ai pas eu de frein? » Le mécanicien a regardé sa voiture, il y a un filage

1795 concernant les freins qui a cassé puis il y a aussi ses pneus avaient été grugés, puis le mécanicien lui a dit : « Tu arrives du bois? » Le mécanicien, il l'a su tout de suite, il lui a demandé s'il arrivait du bois. Puis là, le monsieur lui a dit : « Il n'y a plus de place où le porc-épic peut manger, maintenant, il mange votre voiture, arrêtez de couper les arbres. »

1800 C'est pour ça que je vous dis, vous avez pris beaucoup de billots. Moi, j'aimerais qu'on prenne compte de mon opinion. Si je ramassais tous les billots qui ont été coupés, je pourrais construire des maisons. On pourrait faire un casino puis une salle communautaire avec les arbres, avec tous les arbres qui ont été coupés. Quand je regarde tout ça, c'est des choses qui pourraient être faites, mais vous ne tenez pas compte de nos idées.

1805 Autre chose qui me fait très mal dans la situation actuelle. J'ai deux de mes amis, ils sont morts. Il y en a un qui est mort à cause de l'amiantose et l'autre personne qui est décédée, il est mort à cause de la poussière de minerai de fer. On n'entend jamais dire que la Iron Ore ou bien la mine, ils n'envoient jamais de carte de souhaits, maintenant. Comment voulez-vous nous respecter? Vous ne respectez pas ce qui se passe.

1810 Soyez certains qu'il y a eu déversement de mazout récemment, puis ça a sali la rivière. Combien y a-t-il eu de blancs, puis je les remercie, puis eux autres aussi ils font attention à ce territoire. Tous les gens, il y avait beaucoup de personnes, des Innus et des blancs qui nettoyaient les rives pour ramasser le mazout qui avait été déversé. Puis en ce qui concerne la compagnie qui a fait le déversement, on ne sait rien, puis ça, ça me tracasse beaucoup. En autant qu'on remplisse nos portefeuilles, vous ne tenez pas compte de nous autres.

1815 Puis quand je regarde la situation, par exemple, du côté des médecins, on sait que l'Association des médecins, ils sont contre ce projet. Il doit sûrement y avoir une autre Association de médecins, ici au Québec, il y a sûrement raison qu'il y ait une maladie qui peut venir de cette mine qui va être faite. Les médecins savent ce qui s'en vient. Ça aussi, ça me tracasse beaucoup.

1820 Autre chose. Vous, vous êtes très bien, vous autres, vous êtes bien assis, bien équipés, mais c'est vous autres qui allez dire, lorsqu'on parle, vous dites que vous travaillez avec des environnementalistes, qu'est-ce qu'il fait avec vous autres? Il y en a un à l'aluminerie, qu'est-ce qu'il fait? Je ne sais pas qu'est-ce qu'il fait. Il est peut-être juste là pour être là.

1830 Maintenant, aujourd'hui, il y a des blancs sur la rivière Moisie, il y a un petit village à Moisie, il y a des blancs qui sont là, qui me disent que tous les matins, son char était tout gris parce que c'est de la poussière de l'aluminerie, c'est ça qui fait que les voitures... Il va en parler, mais l'aluminerie n'enverra jamais quelqu'un ou bien un environnementaliste pour aller analyser : « D'où vient cette poussière, c'est-tu nous autres, ça? » C'est comme ça que je vois votre travail. Vous vous en souciez peu. Votre patron, tout ce qu'il veut, c'est de faire de l'argent.

1835 On m'a dit aussi que ça devrait servir d'engrais ce qui va être extrait de cette mine. Je me souviens de mon grand-père, lorsqu'on allait sur le territoire, il amenait beaucoup de capelan. Il en avait au moins pour deux sacs de capelans. Je lui demandais : « À quoi ça sert ces capelans-là? » Il me disait : « Attends, ta grand-mère va faire quelque chose avec ces capelans. » Puis, justement, pour engraisser la terre, enrichir la terre.

1840 Puis là, je pense que ça serait mieux d'utiliser des capelans, il y en a tellement, si vous voulez vous en servir comme engrais. Lorsque je regarde les blancs, j'ai pitié d'eux autres. Lorsqu'on parle de la rivière Moisie, il y avait des bonnes relations entre les blancs et les autochtones, puis ils vivaient quasiment de la même façon, ils s'en allaient sur le territoire, puis les blancs aussi faisaient la même chose, ils faisaient comme les Innus. Ils allaient sur le territoire chercher, ils savaient qu'ils avaient tout pour vivre, survivre, guérir, ils avaient tout là-bas. Mais maintenant, lorsque je les rencontre, on jase ensemble.

1850 Puis lorsque j'étais plus jeune, lorsque je regardais la température, qu'il fasse beau ou qu'il pleuve, je disais tout le temps ça. Mais aujourd'hui, ça a tellement changé, c'est pour ça que je pense que pour les nommer en français « les ayant vécus », ceux qui ont vécu la façon de vivre autrefois, c'est pour ça qu'on ne tient pas compte aujourd'hui d'eux autres. C'est comme si on avait peur d'eux autres, puis on les met de côté. Vous ne voulez pas les voir parce que vous savez sûrement, certainement qu'il va être contre ce projet. On invite les autres. Il aurait fallu peut-être... il aurait fallu faire une invitation aux aînés, parce qu'eux autres, ils ont tous connu le territoire, ce qui s'est passé autrefois, la température, les changements, et cetera.

1855 Lorsque je pense à une grand-mère il y a 40 ans, ce n'est pas un mensonge, je l'ai vue. Elle disait aux enfants, lorsqu'on parle du territoire : « En bas, c'est la température chaude, au milieu... en bas, c'est bien chaud, puis en haut c'est plus froid, aux États-Unis. » Elle disait : « Regardez ce que vos ancêtres, les histoires et les légendes, là-dessus, sur ce territoire, puis ils nous ont dit qu'il y aurait de gros changements. »

1860 Aujourd'hui, lorsqu'on regarde la situation actuelle, il y a eu beaucoup de changements. Moi, je pensais souvent à cette grand-mère, qui est en Argentine, que j'ai connue, en Allemagne ou bien au Mexique, et il y a tellement de changements climatiques qu'il neige là où il ne devrait pas neiger. En fin de compte, les ancêtres avaient raison avec les changements climatiques.

1870 Concernant la signature de la convention de la Baie-James, concernant le barrage de la Baie-James, c'est plus gros que le barrage d'un castor. Il y a plusieurs... enfin de faire attention que vous détruisez énormément. C'est vous autres qui détruisez le territoire. Vous empoisonnez le territoire. Vous autres, ça ne vous dérange pas, vous autres, si le gouvernement dit oui, ça ne vous dérange absolument pas quand vous détruisez le territoire.

1875 Moi, mes préoccupations, si vous êtes ici en ce moment, je pense que vous avez des enfants, vous. Réfléchissez; qu'est-ce que vous laissez à vos enfants? Quel est l'héritage que vous donnez à vos enfants? Faites donc le tour à un moment donné, il y a quatre saisons. Il faut respecter les enfants, il faut respecter la terre, il faut respecter l'environnement.

1880 Moi, je ne suis pas un grand chasseur, j'ai passé dix ans, je faisais partie de la transmission des valeurs traditionnelles autochtones, j'ai été avec les enfants de 18 ans à 25 ans, je les ai amenés à l'intérieur des terres avec des aînés, je n'ai pas voulu perdre ma langue, mes traditions ancestrales, je veux donner l'héritage de la langue aux enfants. Vous, je ne sais pas d'où vous venez, de quelle région. Alors, réfléchissez. Alors, moi, je vais donner... bien, mon Dieu, vous avez de la misère à me comprendre. Vous avez de la misère à me comprendre.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, Monsieur St-Onge.

1890 **M. BERNARD ST-ONGE (traduction de l'interprète) :**

 (Propos en innu non traduits.)

LE PRÉSIDENT :

1895 Alors, Mesdames, Messieurs, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter tous les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1900 Les personnes qui désirent exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 4 octobre prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire la demande à madame Renée Poliquin, qui est la coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourra décider de ne pas l'accepter.

1905 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au plus tard le 27 décembre prochain.

1910 Et, finalement, la commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur et toute l'équipe technique pour leur collaboration à ce processus public.

Merci et bon après-midi.

1915

AJOURNEMENT

* * * * *

1920

1925

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1930

ET J'AI SIGNÉ :

1935

Yolande Teasdale, s.o.